LE SEUL JOURNAL FRANÇAIS DE LA SASKATCHEWAN

Organe des Catholiques de langue française du Nord-Ouest

Le "Patriote" est lu chaque semaine par plus de 30,000 personnes

LE PATRIOTE DE L'OUEST



NOTRE FOI! NOTRE LANGUE

BUREAU: 1303, 4ème Avenue Ouest Prince-Albert, Sask. TELEPHONE 2964

ABONNEMENT.

Un an, Canada	$2.00
" " Etats-Unis	$2.50
" " Europe	$2.50

J.-N. JUTRAS, Administrateur

21ème Année — PRINCE-ALBERT, SASK., mercredi le 8 avril 1931 — No 5

Le Dr Munroe, lieutenant-gouverneur de la province

Un bon placement

Parler de placement en temps de crise semble étrange. Tout de même, s'il est un moment où l'épargne est de rigueur, c'est bien au fort de la disette. Or, il est une épargne sur laquelle nous voulons attirer l'attention.

Les chiffres, dit-on, sont fastidieux, mais les statistiques sont parfois très éloquentes. A preuve: au cours de l'année 1930, le montant des nouvelles assurances sur la vie — c'est de l'assurance que nous voulons traiter — est évalué à $1,287,460,960. Anciennes et nouvelles représentent, pour la même période, $6,492,059,742.

Cette somme fabuleuse est le produit des épargnes, plus ou moins considérables, des riches et des pauvres. Voilà un bon placement

Nous en recommandons la pratique à tous nos lecteurs. Les petits ruisseaux font les grandes rivières. Les sous font les piastres.

Parents pauvres, que travaille cruellement l'avenir de vos enfants, assurez-les pour dix, quinze, vingt ans et plus. Autrement les maigres épargnes amassées avec peine, un jour ou l'autre, seront toujours exposées à votre fantaisie. Pour une raison ou pour une autre, vous y puiserez. Si bien que, très souvent, les enfants quitteront le foyer n'ayant pas le sou dans la poche.

Jeunes gens, mettez un frein aux folles dépenses. Songez à l'avenir, aux jours de maladie, de la vieillesse. Mettez en réserve une part de votre argent. Un peu moins de cigarettes, un peu moins de friandises, un peu moins de cinéma, si vous vivez en ville ou un peu moins de gazoline si vous avez l'avantage de vivre à la campagne. Prenez une assurance que vous paierez avec ces économies. Aux jours infortunés, vous ne serez point dépourvus comme la cigale du bonhomme Lafontaine lorsque la bise fut venue. Vous n'aurez pas la déception cuisante d'avoir travaillé toute votre vie sans avoir rien mis de côté. Developpez chez vous l'habitude de l'économie. Si vous n'épargnez pas durant votre jeunesse, vous n'épargnerez jamais.

Parents, jeunes gens, soyez prudents, économisez. Faites un placement en lieu sûr. L'assurance en est un. "Offrir à l'homme prudent, qui veut user de l'épargner, un moyen de concentrer toute la puissance de l'épargne vers un but déterminé, en renonçant à tous les avantages étrangers à ce but, telle est la grande utilité des assurances sur la vie."

Ce que nous avons dit précédemment s'applique au point de vue pratique aux autres assurances: assurance contre la grêle, assurance contre les incendies, assurance contre les accidents, assurances mutuelle, mixte, de rentes viageres, de survie, à prime, etc....

Vous avez un immeuble, des machines, une belle récolte. Qu'un malheur fonde sur vous; vous vous trouvez en face de rien. Autrement l'épargne mensuelle ou annuelle vous retournera l'équivalent.

Nous n'insistons pas d'avantage sur ce sujet. Nous laissons à chacun la liberté d'en faire l'expérience. *J. V*

N.-B.—Nous n'avions pas l'intention, en crayonnant ces lignes, de faire de la publicité pour telle ou telle compagnie; nous voulions tout simplement rappeler le principe de l'épargne. Si ces lignes aident aux travail des commissaires d'assurances, nous espérons qu'il nous en sauront gré, et se rappelleront le "Patriote"

A ROME

La Conférence internationale du blé a groupé, à Rome, les délégués de près d'une cinquantaine de pays exportateurs. Les uns y sont venus avec un plan arrêté; d'autres avec l'intention de se renseigner et d'y choisir les meilleures suggestions; un certain nombre pour y trouver la cause de la démoralisation des marchés.

Jadis, c'est-à-dire plusieurs années avant Jésus-Christ, Pharaon, roi égyptien, vit en songe sept vaches maigres dévorer sept vaches grasses. Un hébreu du nom de Joseph fit connaître au roi que la vision signifiait sept années d'abondance et sept années de disette. Le croyant sur parole, le roi fit construire d'immenses greniers et emmagasina pour les mauvais jours.

Si l'hébreu revenait aujourd'hui, quel conseil donnerait-il aux pharaons du blé? Nul doute qu'il dirait d'abord ce qu'écrivait, à la veille de la Conférence, l'"Osservatore Romano": "Emmagasinez le blé pendant les années d'abondance, en retirant du marché le sur' plus, afin de pouvoir le remettre sur le marché durant les années de pauvreté."

Il leur demanderait ensuite de décongestionner le marché en distribuant le blé d'une façon rationnelle quant aux prix et à la quantité. Il y a présentement 420,000,000 de boisseaux de trop; il y a aussi présentement des pays en proie à la famine.

Tous les exportateurs devraient en venir à une entente sur le marché méthodique du blé. S'entendront-ils? Nous en doutons. Il semble y avoir une division bien tranchée entre les exportateurs

Suite à la page 2

M. Belcourt remercié

Il y a quelques semaines, une triste nouvelle nous arrivait d'Ottawa. MM. Bélanger et Genest, qui avaient si vaillamment et si habilement travaillé pour la cause française et scolaire de l'Ontario, étaient forcés de quitter leur poste, l'un comme directeur et organisateur du programme bilingue dans les écoles de la province; l'autre comme président de la commission scolaire, fonction qu'il remplissait avec tact et énergie depuis des années.

Aujourd'hui, c'est le tour de M. le sénateur Belcourt. Dorénavant, M. Waldo Guertin lui succédera, comme avocat de la commission des écoles séparées.

Voici ce que dit à ce sujet M. Charles Gauthier dans le *Droit*:

"Nous regrettons profondément la disparition de M. Belcourt comme avocat de la commission scolaire. A ce poste depuis vingt ans, il avait dû, afin de la défendre devant les plus hauts tribunaux du Canada et de l'Empire, étudier sous tous ses aspects, notre cause scolaire. Sa compétence en la matière était non seulement indiscutable, mais supérieure, et elle était encore rehaussée par sa réputation d'avocat et son prestige de juriste."

Genest, Belanger et Belcourt passeront à la posterité. Ces trois héros des luttes françaises seront inscrits dans l'histoire. On les citera comme modèles aux générations de demain. Dans les plaines lointaines de l'Ouest, aux prises avec les ennemis de notre foi et de notre langue, nous saurons nous inspirer de leur patriotisme et de leur dévouement infatigable. Leur souvenir sera pour nous une force. J. B.

Arrivée du gouverneur-général le comte Bessborough

NOUVELLES

Grand ralliement libéral

Régina. — Un grand ralliement libéral, réunira des délégués de toute la province, à Moose Jaw, aussitôt après les semences. Telle est la déclaration faite par les membres de l'Association libérale de la Saskatchewan. Les 60 municipalités rurales auront droit chacune à dix votes; les villes de Régina, Saskatoon et Moose Jaw, à 20 votes chacune, parce qu'elles ont deux représentants chacune à la législature.

Le but de cette assemblée, est de tracer un programme bien défini sur lequel devra travailler chacun des membres; de soumettre la direction actuelle du parti à l'étude, de voir ce qui est fait et devrait se faire et de bénéficier des nombreuses suggestions qui y seront faites.

x

Meeting des coopératives

Régina. — Frank Eliason, a convoqué une conférence de toutes les coopératives de la Saskatchewan. Elles devront se réunir à Régina, le 10 avril. Le but est d'étudier les questions qui touchent de près ces organisations.

x

Le français dans les lycées prussiens

Le ministre prussien de l'Instruction publique se propose de décréter que l'enseignement de la langue française sera de nouveau introduit comme première langue étrangère obligatoire dans les trois premiers degrés des écoles et lycées supérieurs.

x

M. Ferguson chez le Pape

Rome. — Le Pape a accordé une audience particulière à M. G. Howard Ferguson, haut commissaire canadien à Londres, qui se trouve actuellement à Rome où il assiste à la Conférence du lé, ainsi qu'à Mme Ferguson, "C'était tou. simplement une visite de courtoisie, a-t-il dit au représentant de la Canadian Press." M. Ferguson a ensuite ajouté qu'il irait plus tard présenter ses respects au Pape au nom du Canada.

Halifax. — Samedi, le 4 avril, Leurs Excellences, le comte et la comtesse de Bessborough, touchèrent le sol canadien. Le canon, la fanfare et les vivas saluèrent leur arrivée. Les principaux représentants du Canada s'étaient portés à la rencontre du nouveau gouverneur général: le premier ministre R. B. Bennett et son cabinet, ainsi que les membres de la législature provinciale de la Nouvelle-Ecosse. Une longue procession des principaux corps civils de la ville d'Halifax, revêtus de leurs uniformes variés, escortèrent Leurs Excellences.

Le nouveau gouverneur fut assermenté en présence de M. Bennett et de ses ministres; du lieutenant gouverneur, du premier ministre et des membres du gouvernement de la Nouvelle-Ecosse; des juges de la Cour Suprême du Canada.

BENNETT LUI SOUHAITE LA BIENVENUE

Au nom du gouvernement et des citoyens du Canada, M. Bennett souhaita la plus chaleureuse bienvenue à Leurs Excellences.

S'adressant à la comtesse, il mentionna sa descendance française. Il déclara à ce sujet que le peuple anglais et le peuple français avaient toujours travaillé de concert au progrès de la grande cause canadienne.

Au comte de Bessborough, il rappela que la loyauté vraie et sincère du Canada envers la Couronne britannique ne s'était jamais démentie.

LE GOUVERNEUR REMERCIE

Le comte remercia M. Bennett de la loyale bienvenue dont il était l'objet. "Le Canada s'est toujours montré dans le passé, plus particulièrement durant la grande guerre, loyal et attaché à l'Empire Britannique. Je suis fier que Sa Majesté, d'après la recommandation des ministres canadiens, m'ait choisi pour la représenter sur ce Dominion.

MESSAGE DE BONNE ENTENTE

Il transmit ensuite un message de bonne entente de la mère-patrie.

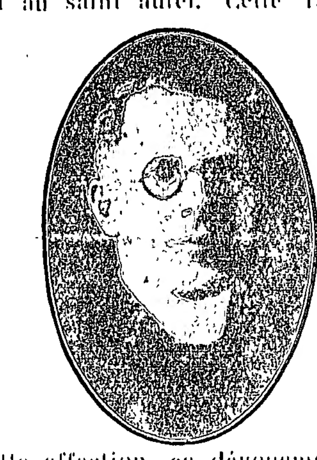
"Je désire faire la connaissance parfaite du Canada et de ses citoyens, ajouta-t-il, et si je ne fais pas toujours ce que l'on devrait attendre de moi, ce ne sera certes pas en raison d'un manque d'efforts pour faire face à mes devoirs."

Faisant allusion à la dépression mondiale, il dit que, étant donné le caractère du peuple canadien et la richesse de ce pays neuf, le soleil de la prospérité ne tarderait pas de darder à nouveau ses rayons bienfaisants.

M. l'abbé Baillargeon quitte la paroisse de Prince-Albert

M. l'abbé Henri Baillargeon, curé de la cathédrale du Sacré-Coeur de Prince-Albert depuis six ans, a fait ses adieux. Il quitte définitivement la paroisse. Dorénavant les Révérends Pères Oblats en prendront charge.

Dimanche dernier, au prône, M. l'abbé Baillargeon remercia tous les fidèles des nombreuses consolations qu'il a toujours reçues d'eux; il les remercia de leur dévouement de leur coopération et de la façon empressée avec laquelle ils ont toujours répondu à ses désirs. "Je garderai longtemps dans ma mémoire le souvenir de si braves gens et leurs promets une pensée bien vivace à chaque matin que je monterai au saint autel. Cette fidélité,



cette affection, ce dévouement et cette coopération, je suis assuré, les paroissiens de Prince-Albert sauront les conserver à leur nouveau curé représentant la congrégation si méritante des Oblats. A tous les chers paroissiens, mes amis, je demande l'aumône d'une prière".

Ces touchantes paroles ont remué profondement l'assistance. M. Baillargeon a su se faire aimer. D'une activité débordante, d'un dévouement à toute épreuve, d'une charité bien chaude, il a passé dans la paroisse en faisant le bien. Son talent financier a su amortir considérablement la dette de l'église. Très économe, lorsqu'il était personnellement en cause, il était très libéral lorsqu'il s'agissait de la maison du bon Dieu. La crise ne l'a pas désarçonné. Mais il lui a fallu redoubler d'énergie et de travail. Organisations de toutes sortes, associations paroissiales, écoles, couvents, hôpitaux, orphelinat, etc... tous et toujours trouvaient en M. Baillargeon un aide puissant, un promoteur habile. On peut sûrement lui appliquer l'adage: "La valeur n'attend pas le nombre des années."

Aussi, au nom de tous les paroissiens et de tous les amis, nous lui souhaitons courage et plein succès dans le nouveau champ d'apostolat que lui confiera le maitre de la Vigne par la voix de l'autorité diocésaine.

x

Terrorisme et propagande antireligieuse

Le gouvernement prussien fait fermer, à Berlin, une exposition des "sans Dieu". — Décision prise après une conférence des ministres de l'Intérieur des principaux Etats.

Berlin. — Le gouvernement allemand, dirigé par le chancelier Bruning, a entrepris une action énergique pour s'opposer aux attaques contre la religion, qui se sont multipliées en Allemagne ces derniers temps.

Ces jours derniers, a eu lieu, à ce sujet, au ministère de l'Intérieur, une conférence des ministres de l'Intérieur des principaux Etats allemands. La discussion a porté en même temps que sur les actes de territorisme des partis extrémistes, sur la propagande antireligieuse. Elle a adopté en complet accord une résolution sur la nécessité de combattre, par tous les moyens en leur pouvoir, les excès et les excl-tations en matière politique et cultuelle.

Une première décision a montré que les gouvernements sont prêts à appliquer ces résolutions.

A Berlin, à l'instigation, sans doute des Soviets, les communistes berlinois avaient ouvert récemment une exposition dite des "sans Dieu'. Cette exposition consistait en une collection d'infâmes caricatures tournant les prêtres en ridicule, et était, avant tout, un instrument de propagande anticatholique.

Le gouvernement prussien n'a pas toléré cette scandaleuse exhibition et a fait fermer le local dans lequel elle avait lieu, non sans avoir, au préalable, fait saisir le contenu par la police.

LA SESSION FEDERALE

Débat sur l'Adresse interrompu — Crédits supplémentaires — M. Heaps et la question du chômage — Le suffrage des femmes dans la province de Québec — Dictature de M. Bennett et M. King — Vacances de Pâques — Arrivée du nouveau gouverneur-général à Pèques.

(*Exclusif au Patriote*)

Ottawa, Ont. — Au moment que nous écrivons cette chronique sur la politique fédérale il n'est pas encore du tout décidé que le vote sur l'Adresse se prendra avant les vacances de Pâques. Il ne reste que trois heures de séance tout au plus et la liste des orateurs est considérable. Si un grand nombre d'entre eux persistent à vouloir parler. le débat englobera certainement une forte partie du mois d'avril.

Toute la semaine ne s'est pas passée à la discussion de l'Adresse. Le premier ministre a interrompu le débat par la discussion de crédits supplémentaires, pour l'année financière 1930-31, au montant de plus de quinze millions de dollars. Ces crédits ont pris plus de deux jours de la semaine, et ont donné lieu à des observations très intéressantes de la part de l'opposition. Ils laissent encore entendre que l'opposition n'a certainement pas l'intention de faire preuve de négligence ou d'insouciance.

Les trois principaux discours de la semaine, sur l'Adresse, sont ceux le l'hon. M. Sauvé, ministre des Postes, de l'hon. Ernest Lapointe, ancien ministre de la Justice, et de Mlle Agnès MacPhail, à cause de ses idées sur le féminisme dans la province de Québec. M. Sauvé en était à son "maiden speech" dans l'arène fédérale, après une expérience de vingt-deux ans dans l'arene provinciale. Il a parlé en anglais d'abord, en français ensuite. Reprenant le thème de la plupart des orateurs conservateurs M. Sauvé s'est affirmé protectionniste; il a nié que la politique du présent gouvernement ait contribué à provoquer l'aggravation de la crise économique actuelle; il s'est érigé contre le féminisme de Mlle MacPhail, qui veut pour les femmes toutes les libertés civiles et politiques: "L'importance primordiale du rôle de l'épouse, dit M. Sauvé, et de la mère au foyer canadien nous préservera des dangers que comportent ces idées (le féminisme), dangers qui pourraient entraî

Suite à la page 2

Il succède à M. Newlands

Ottawa.—Le lieutenant colonel Hugh Edwin Munroe, M.D.O.B.E., de Saskatoon a été nommé lieutenant gouverneur de la Saskatchewan. Le premier ministre R. B. Bennett a rendu publique cette nomination, mardi, le 31 avril. Le Dr Munroe est un vieux routier du temps des Territoires du Nord-Ouest et un médecin éminent. Il s'est distingué durant la guerre.

M. Newlands, ex-lieutenant gouverneur, a quitté son poste, le 31 décembre, 1930. Alors Sir Frederick Haultain a été nommé administrateur de la province. Mais des raisons de santé l'ont forcé à donner sa résignation. L'honneur échu au juge J. T. Brown de la Cour du Banc du roi de la Saskatchewan.

BIOGRAPHIE DU DR MUNROE

Il vint à Saskatoon, dès les premiers débuts de la ville, alors qu'il n'y avait que quelques pauvres cabanes. Il a pris une part active au développement de Saskatoon. L'un des membres du premier conseil de ville, il travailla avec ardeur pour l'obtention des services d'un hôpital.

En 1905, il se présenta comme candidat conservateur contre W. C. Sutherland, qui devint plus tard président de la législature provinciale. Il fut défait par 14 voix. Sir Frederick Haultain était alors à la tête du parti conservateur. Il se présenta de nouveau, en 1912, contre A. P. McNabb, encore il fut battu et cette fois par 180 voix.

IL FAIT PARTIE DU CORPS MEDICAL

Lorsque la guerre éclata, il s'affilia au service médical canadien et accompagna le premier bataillon canadien en Angleterre. Au mois de janvier 1915, il était en France. Après six mois, il fut envoyé aux Dardanelles, où il y demeura jusqu'à la fin du conflit. Quelques temps après, il contracta la fièvre en Egypte et fut transporté en Angleterre comme invalide. De là, il revint au Canada. Il organisa alors en Saskatchewan le corps médical qu'il dirigea en France. Il fut ensuite nommé médecin de l'"Independant Air Force" dans le sud de la France. En 1919, il fut déchargé et revint à Saskatoon où il joua un rôle important dans le développement de la ville et rendit de nombreux services à son parti politique.

Né à Maxville, Ontario, en 1878, le Dr Munroe, reçu son éducation première dans les écoles publiques de sa ville natale. Il fit son entrée à l'Université McGill en 1899. En 1902, il obtint ses diplômes en médecine. Il fut gradué au Collège Royal de chirurgie d'Edinburgh en 1903.

AU SENAT

Un sénateur canadien-français pour la Saskatchewan

Tandis que passe sur la Saskatchewan l'orage de la persécution andersonnienne, la minorité française donne au tyran une étonnante leçon de calme et de maîtrise de soi. La société humaine offre de temps à autre ce spectacle bizarre d'un groupe d'hommes plus sages que leurs gouvernants.

Naturellement, c'est là un spectacle qui ne doit pas durer, car il est déprimant et devient vite provocateur. Si en considération de la faiblesse humaine, on tolère que les hommes constitués en autorité méprisent les principes de la justice sociale et les exigences d'un pays à population mixte, on ne peut raisonnablement exiger qu'un groupe lessé dans ce qu'il a de plus cher — sa religion et sa langue — courbe l'échine indéfiniment et de bon gré. En d'autres termes l'orage de la tyrannie ne doit pas durer trop longtemps.

Brimes par leur gouvernement provincial, nos compatriotes de la Saskatchewan se demandent en ce moment s'ils ne pourront pas avoir du côté d'Ottawa quelque marque de sympathie, quelque reconnaissance de leurs droits, consolation qui leur permettrait de rester calmes jusqu'à la fin de l'orage.

Ce qu'ils espèrent en ce moment, c'est que le Gouvernement fédéral, en nommant bientôt un sénateur pour la Saskatchewan, va choisir un Canadien français catholique. Et, en gens pratiques, ils suggèrent à M. Bennett un candidat qui est agréé d'avance par la plupart des autres groupes ethniques de religion catholique: M. Marcotte.

Et l'Association Catholique Franco-canadienne de la Saskatchewan, qui fait la démarche auprès de M. Bennett au nom des 50,000 Canadiens français de la Saskatchewan, rappelle à M. le Premier ministre fédéral l'importance de cette nomination sénatorale dans les circonstances faites à la minorité de la Saskatchewan par la persécution andersonnienne.

Il est évident que cette nomination sera considérée par les intéressés — de l'Ouest et de l'Est — comme un indice des dispositions de M. Bennett à l'égard de ceux qui subissent la persécution en Saskatchewan.

Et les quelque vingt-cinq députés conservateurs de la Province de Québec (qui font la majorité de M. Bennett, il ne faut pas oublier cela) auront peut être le courage de s'affirmer en pareille circonstance? La satisfaction résultant du devoir accompli vaut bien, pour les âmes généreuses celle de distribuer le patronage, n'est-ce pas?

Le Congrès du Saguenay

x

Quel choix fera-t-on?

Est-ce celui de M. Anderson, ou celui que demandent les catholiques de la Saskatchewan et les Canadiens français de tout le pays?

Nous refusons à M. Anderson, en sa qualité de premier ministre de la Saskatchewan, la faculté de pourchasser de sa haine et de ses préjugés jusque dans le domaine fédéral les Canadiens-Français de sa province. S'il veut empêcher qu'un des leurs soit nommé au Sénat, il dépasse de ce coup sa juridiction.

Ce n'est pas à lui qu'on s'adresse pour désigner ce sénateur et ce n'est pas lui qui devrait être un obstacle.

Et, vraiment, si un sénateur canadien-français n'est pas choisi, nous nous demandons à quelle autre influence que celle de M. Anderson auront cédé M. Bennett et le gouvernement conservateur fédéral

Les Canadiens-Français de la province de Québec, comme ceux des autres parties du pays, n'oublient pas que leurs compatriotes de la Saskatchewan n'ont plus de représentant au Sénat depuis la mort du sénateur Prince; ils n'oublient pas que M. Meighen a promis de rétablir la tradition. Ils n'ignorent pas non plus que les nôtres de l'Alberta et du Manitoba ont leurs représentants au Sénat. Et aujourd'hui moins que jamais, par un sentiment magnifique de solidarité, ils ne veulent permettre que leurs frères brimés, persécutés dans leur langue, n'aient pas dans la Confédération canadienne le moyen de faire entendre leur voix et de s'exprimer en français, au moins par l'intermédiaire d'un représentant.

Joseph DANDURAND

L'Action Catholique

AU SENAT

La candidature de M. Marcotte au Sénat

Le Droit (Charles Gauthier)

Plusieurs mois déjà se sont écoulés depuis la mort de M. Turriff, sénateur de la Saskatchewan, et le fauteuil sénatorial qu'il a laissé vacant est encore sans titulaire.

Les Canadiens français de la Saskatchewan furent représentés au Sénat jusqu'à la mort de M. Prince dont le siège, après entente avec la minorité française, fut offert à M. Calder.

Le gouvernement fédéral admet que les catholiques de la Saskatchewan, au nombre de 209,000, ont droit à un sénateur. Or, ces catholiques sont presque unanimes à recommander que ce sénateur soit M. Marcotte.

Celui-ci est un avocat distingué. En politique, il a toujours été conservateur et, en plusieurs occasions il a rendu de reels services à son parti.

Les Canadiens français de la Saskatchewan ont demandé qu'il soit nommé. Les catholiques allemands les ont imités. Mgr Guerken, abbé mitré de Muenster, chef religieux de ce groupe, et M. W.-F. Hargarten, président de la "Catholic School Trustees' Association" qui représente tous les districts d'écoles catholiques de langue allemande, ont fait savoir à M. Bennett qu'ils appuyaient la candidature de M. Marcotte. Les Ukrainiens se sont également ralliés à cette candidature.

L'attitude des Allemands qui forment le groupe catholique le plus nombreux de la Saskatchewan est facile à comprendre. Ils ont trois députés à la législature de Régina, dont deux sont élus dans des comtés où la population française est assez importante. De plus, ils ont un représentant au Conseil de l'Instruction publique.

Le groupe irlandais ne montre pas le même empressement. Les uns admettent volontiers que la succession de M. Turriff revient à un catholique de langue française et appuient la candidature de M. Marcotte. Ils reconnaissent que, étant déjà représentés à la législature par un député qui est élu grâce au vote canadien-français, il conviendrait que le groupe catholique de langue française fût représenté au Sénat fédéral.

Les autres ne l'entendent pas de cette oreille et moussent la candidature de l'un des leurs. C'est ce qui explique sans doute que, ces jours derniers, les journaux de l'Ouest aient annoncé que le siège vacant avait été offert à un candidat de langue anglaise.

Les Canadiens français de la Saskatchewan n'ont de représentant ni à la Législature de Régina ni au Conseil de l'Instruction Publique d'où M. Anderson les a délogés. C'est pourquoi ils réclament avec tant d'insistance le fauteuil sénatorial actuellement vacant; c'est pour quoi les catholiques d'autres langues, à l'exception d'un groupe d'Irlandais, se sont ralliés avec tant d'unanimité autour de la candidature de M. Marcotte.

Dans ces conditions, le premier ministre, de qui relèvent les nominations de sénateurs, ne saurait hésiter.

Il est vrai que M. Anderson s'oppose de toutes ses forces à la nomination d'un sénateur canadien-français, nomination qu'il regarderait comme un échec sérieux, mais est-ce M. Anderson qui dirige les destinées du parti conservateur ou M. Bennett?

Peu importe à M. Anderson la réputation de son parti ou la bonne marche du gouvernement. Il n'est satisfait que lorsqu'il a assouvi son fanatisme contre les Canadiens français.

Le premier ministre fédéral n'est pas obligé de le suivre dans une voie aussi périlleuse. Au contraire, le bien de son parti et celui du pays demande qu'il accomplisse l'acte que la minorité francaise attend de lui. Ainsi il admettra que cette minorité a des droits qui doivent être respectés. Toute autre attitude signifierait que M. Bennett approuve la politique persécutrice de M. Anderson.

—x—

La Session...

Suite de la première page

ner la ruine de nos institutions sacrées." Quelques minutes plus tard l'hon. M. Lapointe devait relever cette déclaration, et affirmer qu'il "est en faveur d'accorder à la femme l'électoral sans restriction."

Au sujet du fanatisme dans certaines provinces M. Sauvé disait en ceci: J'ai toujours méprisé l'étroitesse d'esprit et le fanatisme de toutes sortes. Je préfère croire que nous pouvons travailler ensemble au bien-être de la patrie, et j'espère qu'un jour tous les partis seront disposés à étudier nos questions nationales avec largeur de vue afin de leur trouver une solution, non dans l'intérêt d'un parti mais à l'avantage du pays tout entier.

Le discours de M. Lapointe est un des meilleurs de sa carrière politique. Apres avoir rejeté, des citations de l'hon. M. Stevens, ministre du Commerce, l'allégation que la crise économique actuelle a pour cause les dix années de régime libéral, M. Lapointe fait le procès de la protection, donne en exemples les Etats-Unis et l'Australie, et conclut au libre-échange comme politique commerciale internationale idéale. Comment, dit-il, vendre le surplus de notre production, avec une politique d'isolement économique comme celle que préconise le présent gouvernement? De plus le protection contribue à élever le coût de la vie. A ce propos il dit: "Cette affirmation que le coût de la vie ne serait pas relevé par suite des nouvelles augmentations des droits est, pour me servir d'un mot cher à mon très honorable ami, une déception. Le peuple n'est pas assez fou pour croire que le coût de la vie ne ressentira pas le contre-coup des droits sur le commerce. Un homme d'Etat anglais qui a été le défenseur de la protection, mais un honnete défenseur, feu lord Balfour, a dit un jour que la protection ne signifierait rien si elle n'entrainait pas une augmentation des prix. De même, feu lord Melchett, lui aussi grand-prêtre de la protection, a déclaré qu'elle n'aurait aucune utilité si elle ne produisait pas cet effet."

M. Lapointe critique ensuite la conduite du premier ministre lors des deux dernières conférences impériales, pour tirer cette conclusion que M. Bennett s'est fourvoyé politiquement à Londres, en octobre dernier.

La discussion des crédits, qui a interrompu le débat sur l'Adresse, a été interrompue à son tour par un autre débat, sur la question du chômage. M. Heaps, député de Winnipeg, s'est prévalu d'un règlement de la Chambre qui autorise à n'importe quel moment la discussion d'une question d'urgence, pour discuter le chômage. Il lui a eté difficile tout d'abord d'amorcer la discussion, mais une fois lancée, elle a duré pendant cinq heures. L'opposition principalement en a fait les frais. Il ne restait alors que quelques heures pour terminer l'année financière 1930-31, et le gouvernement trouvait trop précieuses les heures qui lui restaient, pour les gaspiller sur le problème.... du chômage. L'an dernier M. Heaps avait aussi attaqué le même problème dans des circonstances analogues à celles-ci; mais cette semaine ce sont les conservateurs qui ont été les mécontents, et les libéraux qui ont manifesté de la satisfaction, quand l'an dernier les rôles étaient renversés. Les différents orateurs qui se sont succédés ont mis beaucoup de noir dans le tableau qu'ils ont brossé du chômage en Canada, et les plus déprimants ont été M. Heaps et M. Woodsworth, deux députés de la Ville-Reine des Prairies.

Au cours de la discussion des crédits l'opposition n'a pas manqué de remarquer que le premier ministre s'était chargé de piloter tous les crédits de tous les ministères à lui tout seul. Elle y a vu un manque de confiance de la part du premier ministre dans ses collègues. Mardi soir dernier M. King, chef de l'opposition, a présenté cette dictature sous un jour tel que le premier ministre s'est cru obligé de répondre. Au lieu de remettre les choses au point, il s'est contenté de dire que M. King parlait encore au nom du peuple, comme s'il était au pouvoir. "Et pourtant, il n'a pas le pouvoir!".... Le premier ministre est loin d'être aussi prolixe que lorsqu'il était chef de l'opposition. Il lui arrive même de se taire quand il devrait parler, ne serait-ce que pour donner un fondement ou un démenti à cetraines rumeurs malheureuses, comme les renvois dans certains ministères du service administratif.

Les députés seront en vacances dans quelques heures, et pour douze jours exactement. Le premier ministre a expliqué que les vacances pascales étaient longues parce qu'il fallait que les ministres aillent à la rencontre de Lord Bessborough et de Lady Bessborough, nouveau gouverneur général du Canada et son épouse, qui arrivent au pays à Pâques .

OUTAOUAIS

—x—

Au feuilleton des Communes

LES SALAIRES DE SIR HENRY THORTON ET DES VICE-PRESIDENTS DU CANADIEN NATIONAL — LE DROIT DE REUNION.

Ottawa. — Au feuilleton de la Chambre des Communes, sir Eugène Fiset, député libéral de Rimouski, a inscrit une question demandant au gouvernement s'il a l'intention de réduire à $15,000 par année le salaire de sir Henry Thornton comme le candidat conservateur défait, dans Rimouski, M. H. G. Boulay, l'avait promis pendant la campagne électorale, advenant que son chef reviendrait au pouvoir. Ensuite s'il se propose de réduire de cinquante pour cent le salaire de tous les vice-présidents du Canadien National.

M. Oscar Boulanger a l'intention de proposer un amendement à la loi du Service Civil afin de limiter les privilèges aux seuls vétérans qui résidaient au Canada quand ils se sont enrôlés.

M. Duguay, député conservateur du Lac St-Jean, demande: "Pourquoi la Commission du Service Civil exige-t-elle que les employés du minisière de l'agriculture, notamment les sténographes, soient bilingues, tandis que la chose n'est pas exigée dans les autres ministères".

M. Woodsworth présentera l'amendement suivant au code pénal: "Rien dans cette section du code criminel ne doit restreindre les droits des personnes paisibles de se réunir avec l'objet de discuter ou d'entendre discuter des affaires d'intérêt public, et de telles personnes paisibles une fois assemblées ne pourront être considérées comme illégalement réunies pour l'unique raison des discours qui seront fait et des discussions qui s'ensuivront, à moins que la nature ou le caractère de tels discours ou de telles discussions puisse vrai semblablement, selon l'opinion de personnes sages et raisonnables, causer immédiatement des troubles et rompre la paix".

Cet amendement est évidemment dirigé contre l'empêchement des réunions communistes au Canada.

—x—

A Rome

Suite de la première page

européens et ceux d'outre-mer. Est-ce défiance, est-ce le besoin de se protéger? C'est peut-être l'une et l'autre. Ils paraissent irréductibles. Sur ce point, nous ne croyons pas que les délibérations aboutissent à une conclusion pratique pour le retablissement de l'équilibre. D'ailleurs le contraire nous surprendrait. Il y a tant d'intérêts particuliers en jeu; les besoins et les conditions de chaque pays sont tellement différents; et les méthodes sont tellement opposées que ça prendra plus d'une conférence pour tracer définitivement un programme équitable, qui puisse satisfaire tous les pays exportateurs du monde. Ce n'est certes pas en un jour que le monde tombera d'accord sur un point politique, religieux et économique. Tout de même la Conférence de Rome est certainement un pas dans la bonne voie. Du contact des idées et des délégués jaillira, à n'en pas douter, de la lumière et plus d'entente.

Combien de délégués ont songé à demander conseil au Pape? Peut-être aucun. Cependant les suggestions du Vatican auraient certainement jeté de la clarté sur l'imbroglio du blé. Si le Vicaire de Jésus-Christ est infaillible seulement lorsqu'il proclame une vérité de foi et de morale, il n'en possède pas moins des grâces et lumières spéciales nécessaires à la solution des difficultés sociales. La paix du monde est fondée sur la justice, le respect des droits et l'équitable répartition des biens terrestres entre les pays, non moins qu'entre les individus. Qui plus que le Pape à autorité pour prêcher ces vérités! Si les puissances belligérantes de la grande guerre avaient davantage prêté l'oreille à sa voix, le monde actuel ne serait point si profondement boulversé.

Naturellement le *Star* de Régina nous saura mauvais gré de cette dernière remarque; les adeptes du communisme, du socialisme et du bolchevisme protesteront toujours contre la *Roman Domination*, par ce qu'ils trouveront toujours en elle une antagoniste irréductible, qui dénoncera au grand jour l'injustice et la spoliation sur lesquelles reposent leur doctrines funeste.

J. V.

LE COMITE DU DIVORCE

Ottawa. — Le comité des divorces du Sénat commencera à siéger au commencement du mois de mai. Jusqu'ici il y a 42 causes venant de la province de Québec et une cause d'Ontario.

—x—

Le congrès Pan-Indien

RESOLUTIONS

EGALITE SOCIALE

Karachi, Inde. — Le comité exécutifs, ou Cabinet du congrès national pan-indien a rédigé les résolutions indiquant l'étendue enlevante des demandes que fera Mahatma Gandhi pour l'indépendance indienne à la seconde conférence de la table ronde qui aura lieu sous peu à Londres.

INDEPENDANCE COMPLETE

Le programme énoncé par les résolutions charge la délégation que dirigera Gandhi de demander non seulement l'indépendance indienne, avec contrôle hindou de l'armée, des finances et des affaires étrangères, mais l'égalité complète indienne, commerciale et sociale avec les Anglais.

TEXTE DES RESOLUTIONS

"Ce congrès déclare que toute constitution sur laquelle on peut s'entendre à son sujet, doivent inclure les item suivants." dit la résolution," et devrait accorder à un Swaraj (gouvernement indépendant) le droit de les mettre à exécution:

"les droits fondamentaux du peuple, tels que,

1 La liberté d'association et de combination.

2, la liberté de parole et celle de la presse.

3 la liberté de conscience et la libre possession et pratique de la religion, sujettes à l'ordre et à la moralité publics.

4 en ce qui concerne l'emploi public dans une position de pouvoir ou d'honneur et dans l'exercice de n'importe quel métier ou profession n'importe quel temps ne pas attacher contre toute personne des raisons de religion, de caste ou de secte.

5 des droits et obligations égaux pour tous les citoyens—sans interdiction civique à cause du sexe.

6 des droits égaux pour tous les citoyens d'accès et d'usage des routes publiques, des puits publics et autres endroits de ressort public.

7 le droit de garder et de porter des armes selon les règlements faits dans ce sens avec des réserves telles qui pourraient être requises pour la sûreté publique."

RESOLUTIONS DE PROGRES

Les résolutions continuent: 'Nous demandons aussi:

1 la neutralité religieuses de la part de l'Etat,

2 des salaires de subsistance pour les ouvriers industriels, des heures limitées de travail, des conditions hygiéniques de travail, la protection contre les conséquences économiques du vieil âge, la maladie et le chômage.

3 Le travail libre des conditions de servage

4 la protection des femmes ouvrières avec stipulations adéquates pour absence durant la période de maternité.

5 la prohibition contre le travail dans les manufactures des enfants d'âge scolastique.

6 le droit des ouvriers de se grouper en unions pour protéger leurs intérêts.

7 La réduction substantielle dans les revenus et loyers des terres.

8 — 9 référence aux impôts.

10 suffrage des adultes.

11 instruction primaire gratuite.

12 dépenses militaires coupées de moitié.

13 réduction substantiellé dans les dépenses et salaires des départements civiques, aucun serviteur de l'Etat ne devant toucher plus que l'équivalent hindou de $200 par mois.

14 la prohibition de l'étoffe ou pays par l'exclusion des étoffes et tissus étrangers.

15 la prohibition totale des boissons enivrantes et des drogues.

16 pas de droits sur le sol.

17 régulation de la proportion de l'Echange ue telle manière à aider les industries hindoues.

18 le contrôle des principales industries et des ressources minérales par l'Etat.

19 le contrôle de l'usure, directe ou indirecte."

—x—

Un nouvel engin de guerre

New-York. — Muni de quatre mitrailleuses cachées dans les ailes pouvant tirer 3 000 coups à la minute, un nouveau monoplan, aux ailes basses, sortira bientôt des ateliers de la *Fokker Aircraft Corporation*, à Hasbrouk Heights (New Jersy), a-t-on appris dernièrement.

D'après les informations qu'a pu fournir le correspondant, le nouvel avion a deux places. Ses lignes sont faites pour couper la résistance de l'air. Il est mu par un moteur de 650 H. P. Curtiss Conqueror, qui actionne l'hélice au moyen d'engrenages.

Les mitrailleuses qui peuvent tirer chacune 750 coups à la minute, sont cachées dans les ailes. Les autres armements comprennent en outre 500 livres de bombes qui peuvent être jetées du *cockpit* de l'arrière. Il y aura aussi deux mitrailleuses de défense, montées comme à l'ordinaire et maniées par l'observateur, à l'arrière.

La vitesse maximum de l'avion est de 200 milles à l'heure, en dépit des ailes un peu grandes pour une machine de ce genre.

Si on peut atteindre cette vitesse pendant les essais, l'avion dépassera tout ce qui a été fait jusqu'ici en fait de machine de
été dessiné spécialement pour le vol à basse altitude, pour tirer sur les troupes en marche, etc.

L'auteur de la machine infernale est Anthony H. G. Fokker. Il n'est cependant pas le seul à construire des avions de ce genre. La fabrique Curtiss, à Buffalo, est aussi à fabriquer des avions de combat avec mitrailleuses dans les ailes, contrôlées par l'électricité. Chaque mitrailleuse peut être employée séparément. Le même système a été adopté par des avions de combat anglais.

AU PERSONNEL ENSEIGNANT.

Le prochain concours de français
Questions d'examens

Un troisième type de questions d'examens est le *Matching Exercise* que nous pourrions peut-être *appeler* en français "Exercice de *correspondance*." Voyons brièvement en quoi il consiste.

D'abord un groupe de petites phrases, dans chacune desquelles se trouve une faute d'orthographe de règle, UNE SEULE. En d'autres termes, chacune de ces phrases viole une règle de grammaire. Ces phrases sont numérotées, 1, 2, 3, etc.

A la suite de ces phrases se trouvent les règles de grammaire qui n'ont pas été observées. Ces règles sont données, bien entendu, dans un ordre qui ne correspond pas à celui des fautes contenues dans les phrases ; en outre, ces règles ne sont pas numérotées.

Il s'agit de trouver pour chaque faute la règle violée correspondante ; d'où le nom, exercice de correspondance.

L'élève examine la phrase numéro 1, trouve la faute qu'elle contient, et recherche parmi les règles de grammaire énoncées plus loin, celle qui a été violée. Lorsqu'il l'a trouvée, il inscrit le chiffre 1 dans la marge, à la hauteur de cette règle. Ensuite, revenant à la phrase, il corrige la faute. Ainsi pour la phrase numéro 1 donnée plus bas, l'élève inscrira le chiffre 1 dans la marge vis-à-vis de la règle "Le verbe s'accorde en nombre et en personne avec son sujet", puisque c'est cette règle qui a été violée ; ensuite, revenant à la phrase no 1 elle-même, il biffera la lettre *s* du mot *coures* et la remplacera par les lettres *nt*.

Ce troisième type de questions offre à peu près les mêmes caractéristiques que les types VRAI-FAUX et CHOIX-MULTIPLE, expliqués précédemment. Il demande beaucoup d'observation, beaucoup de réflexion de la part de l'élève. Par ailleurs, correction rapide et précise.

Rappelons qu'une intéressante brochure traitant plus longuement ce problème important des questions d'examens, est en vente à nos bureaux au prix de 25 sous. Tous nos instituteurs devraient la posséder.

En réponse au désir que nous avons maintes fois exprimé de connaître l'opinion du personnel enseignant sur toute question se rapportant à l'enseignement du français, nous avons reçu, la semaine dernière un certain nombre de lettres fort intéressantes et qui soulèvent des points très importants. Nous en parlerons la semaine prochaine. Mais en attendant, nous espérons bien qu'on voudra continuer à nous écrire. Nous avons besoin des lumières de tous. De grâce, ne nous refusez pas les vôtres.

Le Chef du Secrétariat
de l'A. C. F. C.

Vonda (Saskatchewan).

1. *Ces enfants coures trop.*
2. *Cette fillette est poli.*
3. *Les plumes que j'ai perdu sont vertes.*
4. *Leur livres sont ici.*
5. *Il a acheté des gros noix.*
6. *J'ai de la soie japonaise.*
7. *Je mangerez ce biscuit.*
8. *J'ai parler à votre mère.*
9. *Toi qui travaille si fort.*
10. *Les chévaux vont vites.*
11. *J'ai perdues mes cartes.*
12. *Tu lis trop rapide.*
13. *Une jeune anglaise vient à l'école.*

L'adjectif possessif s'accorde en nombre avec le nom.

L'adverbe, et non l'adjectif qualificatif, modifie le verbe.

L'adjectif qualificatif ne commence pas par une majuscule.

L'adjectif qualificatif s'accorde en genre et en nombre avec le nom.

Les temps composés sont formés d'un auxiliaire et d'un participe passé.

Le verbe s'accorde en nombre et en personne avec son sujet.

L'adverbe est invariable.

Le participe passé conjugué avec *avoir* s'accorde en genre et en nombre avec son complément direct, seulement si ce complément direct est placé avant lui. Autrement il reste invariable.

Le nom propre commence par une majuscule.

N. B. — On remarquera qu'il y a 13 phrases et seulement 9 règles de grammaire. C'est que la même règle est violée plusieurs fois. Ainsi en marge de la quatrième règle, il faudra inscrire les chiffres " et 5.

x

LES HORREURS DE LA RUSSIE ROUGE

New-York.—Dans une dépêche datée de Helsingfors, Finlande, le correspondant du "New-York Time' mande à son journal que plus de 600,000 personnes peinent actuellement dans les camps de prisonniers de la Russie Soviétique. Il tient ses renseignements, dit-il d'un ancien officier haut placé du Guepéou, la police secrète des Soviets, et qui s'est enfui de Russie, l'été dernier, et qui a été interné dans un camp de refugiés, en Finlande. Il est actuellement à Helsingfors pour y être interrogé par la police.

Le refugié a demandé de garder son nom secret, mais il a déclaré qu'il a été chef du Guépéou dans le Caucase du nord pendant sept ans et qu'il a passé trois ans dans les camps de prisonniers alors qu'il faisait partie du service de l'espionnage du Guépéou, sur l'ile Solovetzky, dans la Mer Blanche. Ses fonctions l'obligeaient à parcourir toute la Russie du nord.

L'ancien officier a déclaré que ces camps de prisonniers sont établis après entente entre le Guépéou et les compagnies d'exploitation forestière. Les camps sont établis dans huit districts. Il y en a sept dans le nord de la Russie et un dans la Turquie Russe.

D'après les dossiers officiels, le premier mai 1930, il y avait 662,200 prisonniers dans les camps dont 569,983 hommes, 73,285 femmes et 18,832 adolescents variant en âge entre 13 et 17 ans. Lorsque ce personnage du Guépéou s'est échappé, le 20 juin de l'année dernière, les prisonniers étaient divisés en 873 groupes dans des baraques ayant une superficie totale de 470,162 mètres cubes, soit moins d'un mètre cube d'air pour chaque prisonnier!

Ces prisonniers font huit sortes de travaux, les uns font le coupage du bois, d'autres le flottage de voirie ou de construction de chemin de fer près de la frontière de Finlande, d'autres servent de débardeurs, d'autres des travaux de drainage et d'assainissement, d'autres, la pêche et, enfin, le huitième groupe, a été vendu aux compagnies forestières pour travailler dans les scieries.

L'hiver dernier, 72,000 prisonniers sont morts, décimés par les privations, la typhoide et le scorbut et les reste fut massacré par les gardes parce qu'ils tentaient de s'en fuir ou que l'on considérait leur travail comme non-efficace.. Le taux élevé de la mortilité force le Guépéou a trouver des équipes toujours fraiches de prisonniers et un département spécial de la police secrète y pourvoit

Les prisonniers sont conduits aux trains qui les mèneront dans les camps dans trente-deux fourgeons couverts contenant chacun 50 personnes. On appelle ces trains des "échelons". Il y a au moins un échelon chaque semaine.

L'ancien officier a brossé un sombre tableau de la vie dans les camps. Les soins médicaux consentis aux prisonniers ne sont pas adéquats. Chaque camp est suppose avoir son médecin, mais c'est rarement le cas. Il n'y a même pas ce dregues dans les camps. Tout ce que les pharmacies contiennent sont quelques grains ou fioles de teinture d'iode et quelques linges sales qui servent de csarpie. Les gardiens qui veillent à la discipline sont recrutés parmi les criminels. La ration de chaque prisonnier est de un kilo de pain, noir 2 et 1-5 livres par jour, si un prisonnier ne finit pas la tâche quotidienne qui lui est atribuée, on diminue sa ration en proportion de son déficit de travail. On sert, a part cela, un infâme bouillon fait de poisson pourri et, une fois par semaine, une ration de viande de cheval. A cause du manque de gras dans leur régime, la plupart de prisonniers deviennent aveugle le soir et les gardes les abattent parce qu'ils ne peuvent trouver leur chemin dans les sentiers de la forêt, après le soleil couché. Les gardes rapportent alors qu'ils ont essayé de s'échapper.

Plusieurs des prisonniers travaillent dans les plus gros froids, presque nus et dans les pires conditions possibles.

Une enquête sur le communisme aux Etats-Unis

Le gouvernement américain a nommé en juillet 1930 une commission chargée de faire enquête sur les agissements bolchévistes aux Etats-Unis. Ses membres viennent de présenter leur rapport.

Après avoir indiqué les activités du Parti communiste américain et le danger qu'il constituait pour les Etats-Unis, ils recommandent les mesures suivantes:

1 l'interdiction du Parti communiste américain; 2, le renforcement des lois sur l'immigration pour interdire l'admission des communistes et permettre l'expulsion immédiate des étrangers communistes; 3, un amendement aux lois de naturalisation pour retirer aux communistes les droits de citoyens-américain; 4, une modification des lois postales pour interdire l'expédition des journaux, magazines et pamphlets de propagande révolutionnaire; 5, la création d'une législation fédérale pour permettre des poursuites contre les communistes et les organisations et journaux propageant des rumeurs en vue de créer une pression sur les banques et les retraits de dépôts; 6, l'élimination des codes secrets entre les gouvernements et agences commerciales n'ayant pas de relations diplomatiques avec les Etats-Unis; 7, l'envoi en Russie d'une Commission d'enquête sur les camps de prisonniers pour étudier le travail forcé; 8, la prise en considération immédiate par le Congrès de l'embargo sur les importations de marchandises russes.

Plusieurs de ces mesures ne seraient-elles pas opportunes aussi dans notre pays?

Divers

Héritage d'un million laissé au Pape Pie XI

Livourne, Italie.—Le Pape Pie XI est nommé exécuteur testamentaire et seul héritier du comte Thomas Sate, dans le testament de ce riche philanthrope et chevalier papal, décédé récemment, quelques jours après la mort de son épouse. Le testament a été déposé pour vérification. Le comte était le dernier descendant d'une célèbre famille d'origine irlandaise qui s'était établie dans Livourne au 18ème siècle. Le comte laisse une succession évaluée à près d'un million de piastres.

x

Une école normale bilingue de $110,000 à Ottawa

l'Ecole Normale de l'Université d'Ottawa aura sous peu son établissement particulier. En effet, on annonce officiellement à l'Université d'Ottawa la construction d'un édifice de $110,000 à l'angle nord-est des rues Waller et Wilbrod. Les travaux commenceront en mai.

La nouvelle école normale sera terminée pour la rentrée des classes au mois de septembre prochain.

x

Foch considérait les anglais comme des amateurs

LA PUBLICATION DE SES MEMOIRES CAUSE UNE PENIBLE IMPRESSION EN ANGLETERRE

Londres. — La publication des mémoires du maréchal Foch a causé dans les milieux militaires de Grande-Bretagne une pénible impression.

La presse est presque unanime à déclarer que les mémoires ne rendent pas justice au rôle joué par le corps expéditionnaire britannique particulièrement au début de la campagne, et les critiques se plaignent amèrement que le maréchal ne fasse que très rarement mention des attaques soutenues par les troupes anglaises.

— L'impression d'un lecteur britannique, écrit le correspondant militaire de "l'*Evening News*", est que le maréchal, qui a été traité par la Grande-Bretagne comme un héros national, a écrit de nombreux passages qui sont injustes vis-à-vis de l'armée britannique.

D'autre part, on lit dans l'*Evening Standard*:

"On va certainement s'étonner beaucoup ici du manque de chaleur du maréchal parlant de l'armée britannique. Mais Foch était ainsi. Français avant tout, et soldat de carrière, il nous considérait non seulement comme des étrangers, mais encore comme des "amateurs"

Le brigadier général Spears, chef de la mission militaire anglaise à Paris pendant la guerre, s'est attaché, dans le *Daily Express*, a dénombrer toutes les batailles soutenues par l'armée anglaise qui ont été presque passées sous silence dans les mémoires du maréchal.

x

La préparation militaire en Russie

Genève. — Un document soviétique secret qui vient de parvenir à Genève, révèle un projet tout récent de Moscou tendant à la création d'une armée de 15 millions de jeunes soldats entraînés. Ce document par la commission soviétique de l'Instruction publique aux directeurs des collèges et écoles prescrit : la militarisation effective de tout le système scolaire soviétique.

x

Exposition d'un peintre canadien-français

Paris. — La Galerie Barrière expose actuellement trente tableaux de M. Adrien Hébert, jeune et brillant peintre canadien-français, montrant l'activité multiple de Montréal, et attirant une foule empressée d'artistes et d'amateurs. D'ailleurs, Hébert qui connait bien Paris, a déjà beaucoup d'amis ici et il est grandement apprécié par les connaisseurs parisiens. On remarque que son amour du siècle présent se traduit par un choix de sujets qui sont des transbordeurs, des silos, des quais, des passerelles, des constructions maritimes, montrant l'activité industrielle et maritime de Montréal ; tout cela traité avec une grande science et animé du sentiment de force que dégagent ces oeuvres grandioses du génie moderne.

x

Le match France-Allemagne

Paris. — Le match France-Allemagne, qui se termina par la victoire de notre équipe, suscita un grand intérêt, car c'était la première rencontre des deux pays en football association depuis la guerre. Quinze mille Allemands vinrent spécialement pour assister à ce match, de nombreuses facilités leur ayant été données, notamment dans l'organisation du voyage qui permettrait une visite de 48 heures dans la capitale de la France.

Ce match, favorisé par un temps printannier, se déroula de la façon la plus correcte, les joueurs jouant courtoisement devant un public de 65,000 spectateurs applaudissant aux beaux coups sans se préoccuper de la nationalité.

Les journaux sont unanimes à souligner le caractère émouvant de ce premier match franco-allemand. C'est avec plaisir qu'on constate que ces deux équipes se serrèrent cordialement la main et échangèrent des fleurs et des fanions alors que les mêmes individus se seraient entre 1914 et 1918 étranglés.

Nouvelles Religieuses

Québec.—Suivant une motion qui figure au feuilleton de la Chambre, le gouvernement fournira une somme de $100,000.00 pour la construction d'une basilique nationale à Gaspé.

x x x

Toronto.—Parlant à la Législature d'Otario, de l'athéisme à l'Université de Toronto, le premier ministre George S. Henry, a dit que le gouvernement d'Ontario ne tolèrera pas une institution qui "minait définitivement la foi de ses élèves."

x x x

Montréal.—Parlant devant les membres de la Société St-Jean-Baptiste, le R. P. Guitton, prédicateur du carême à Notre-Dame, a fait l'éloge des pionniers du Canada et de l'esprit qui les animait. Dans cette grande aventure, ils ont fait preuve d'entreprise et d'endurance.

En terminant l'orateur a souhaité voir longtemps le Canada à l'abri des maux qui ravagent l'Europe.

x x x

Les journaux de France nous apprennent que dans les milieux ouvriers chrétiens d'Europe on est très actif dans l'organisation du pèlerinage international ouvrier qui aura lieu à Rome au mois de mai, à l'occasion du 10ème anniversaire de l'encyclique "Rerum Novarum".

Au Canada on ne s'en préoccupe pas moins, puisque, après avoir obtenu la haute et distinguée approbation de Son Excellence le Délégué Apostolique et de Son Eminence le Cardinal Rouleau, le Comité d'organisation que Sa Grandeur Mgr A.-O. Comtois, auxiliaire des Trois-Rivières, prendra la direction d'un pèlerinage canadien pendant tout le séjour de ce dernier dans la cité Vaticane.

x x x

Rome.—Les *Acta Apostolicae Sedis* publient le décret d'introduction de la cause de canonisation du bienheureux Don Bosco, béatifié en 1929.

x

Apostolat de la prière et ligue du Sacré-Coeur

INTENTION GENERALE BENIE PAR LE SAINT-PERE POUR LE MOIS D'AVRIL.

La justice et la paix entre les nations

La grande révélation de Jésus, c'est que nous n'avons tous qu'un Père qui est Dieu, et son grand commandement, c'est que nous nous aimions les uns les autres comme des frères puisque nous le sommes. Si les pays ont des frontières, nos coeurs ne doivent pas en avoir.

Le règne de la justice et de la paix entre les nations, avant d'être un problème d'ordre politique et militaire, en est un d'ordre religieux. Pour le résoudre efficacement, il faut d'abord que règnent sincèrement dans les coeurs l'amour de Dieu et son immense charité.

INTENTION MISSIONNAIRE

ENCOURAGEZ LES ANNONCEURS DU "PATRIOTE"

Nos maux et leurs remèdes

Il n'est pas difficile de reconnaitre ce qu'il faut faire pour éloigner ces conditions anormales. La ville de Winnipeg n'aurait plus de soucis financiers si l'on pouvait mettre fin au chômage. L'assistance directe aux sans-travail n'aurait plus raison d'être si les chômeurs trouvaient de l'ouvrage. Et cet ouvrage leur serait assuré à coup sûr, eussions-nous de meilleures perspectives dans les affaires et l'industrie agricole. Les affaires elles-mêmes ne pourraient que ressentir le contre-coup de l'amélioration du commerce. En augmentant de volume les échanges commerciaux remettraient nos chemins de fer sur pied, feraient cesser le chômage des employés et procureraient des recettes plus fortes. Mais ici il faut nous entendre avec Ottawa, qui possède le pouvoir de contrôler et de régulariser nos échanges commerciaux.

(*Manitoba Free Press.*)

Petit Bottin du Monde Professionnel

:-: "ON TROUVE SES BONS CONSEILS A LA BONNE ENSEIGNE" :-:
VERITE DE LA PALISSE

J. J. MacISAAC, LL. B.
Avocat Notaire
Mitchell Block, Chambre 9
Téléphone 2582
PRINCE-ALBERT, SASK.

ADRIEN DOIRON, B. A.
Avocat, Procureur et Notaire
VONDA, SASK.

A. C. March & H. J. Fraser
ont le plaisir d'annoncer qu'ils pratiqueront le droit sous le nom de MARCH & FRASER
Suites 6, 7 et 8 McDonald Block.
PRINCE-ALBERT, SASK.
Rés.: 32 Téléphones Bureau: 3288

Thos. ROBERTSON, D.D.S.
Dentiste.
Suite No. 7 Edifice Mitchell
Radiographie des dents
TELEPHONE 2457
PRINCE-ALBERT SASK.

A LOUER

Docteur J.-B. TRUDELLE
SPECIALITE: CHIRURGIE
Suite 101, Ed. du théâtre Capitol
REGINA, SASK.

J. S. HATTON, LL.B.
Avocat, Procureur et Notaire
PHONE 372 MELFORT, SASK.

G. B. HOWARD, D.D.S.
DENTISTE
Radiographie des Dents
Edifice Rowe en face du bureau de poste.
Téléphone: Bureau 2177; Res. 3036
Prince-Albert (Saskatchewan)

Au foyer

Action féminine ordonnée

Toute action pour être bienfaisante, efficace, doit se faire selon l'ordre. C'est l'ordre qui assure que chacun est à sa place dans le monde, et agit selon sa spéciale vocation.

Or, l'ordre selon lequel la femme doit agir, lui est marqué par Dieu Lui-même, dans la Bible, qui contient les premières paroles révélatrices des desseins de Dieu.

Dieu qui avait donc créé l'homme, ne voulut pas le laisser seul : *Faciamus ei adjutorum sibi simile.* Faisons un aide semblable à lui. (Gen. II, 18.) Voilà en même temps que la création de l'homme et semblable ou égale à lui : *simile sibi.* L'action de la femme reçoit ici son sens et son autorité.

La femme est l'auxiliaire de l'homme : de par le dessein de Dieu. Mais aussi est semblable ou égale à l'homme : *sibi simile.* Et voilà donc comment doit s'établir, daans l'égalité de nature, la hiérarchie de l'action.

L'homme, qui fut le premier né de l'humanité, le premier sorti des mains du Créateur, est aussi le premier dans l'action, dans l'organisation de l'action et, au foyer, dans l'autorité qui règle l'action. La femme lui est une aide nécessaire. Le principe même de la hiérarchie des autorités est indiqué par Dieu, quand il fait de l'homme le chef de la famille et quand, par saint Paul, il recommande au foyer la subordination de l'épouse au mari.

D'autre part, la dignité de la femme est aussi sauvegardée par Dieu Lui-même, quand Il déclare que la femme est *par nature,* sinon par fonction, semblable à l'homme. Cette égalité de nature place la femme à la hauteur de l'homme.

Hélas ! Nous savons comment le péché où la femme eut la première part, a pesé lourdement sur le destin de la femme ; et comment, pendant des siècles, chez des peuples qui se sont écartés de la révélation primitive, la femme est devenue, a été l'esclave de l'homme. C'est le christianisme qui a rétabli l'ordre, les niveaux nécessaires et qui a restitué à la femme et son rang et sa dignité. C'est en la Vierge immaculée, la Vierge-mère, que la femme est réapparue dans tout l'éclat, dans toute l'intégrité de sa nature humaine, augmentée de toutes les splendeurs de la grâce divine. Et c'est depuis Nazareth que la femme a repris au regard de l'homme — non pas hélas ! encore en tout pays ; il y a encore des peuples barbares où la femme est l'esclave de l'homme — son rang providentiel. Mais, Marie elle-même était soumise à Joseph ; et elle ne fut elle-même qu'une aide, un auxiliaire dans la restauration que venait accomplir l'Homme-Dieu, Notre-Seigneur Jésus-Christ : on l'appelle *corédemptrice.* Lui, l'Homme, fut le rédempteur ; elle la Femme, fut la corédemptrice.

Que conclure de là, au point de vue de l'ordre dans l'action féminine ? C'est que la femme doit se souvenir qu'elle est, de par sa création, auxiliaire de l'homme et que le mot aide, auxiliaire, implique subordination : subordination dans l'égalité de nature. Si, d'ailleurs, elle est égale en nature, elle est différente par les fonctions même de sa vie ; et ces fonctions lui réservent un champ d'action privilégié qui est le foyer de la famille. C'est près d'un berceau que nous apercevons la femme dans toute la beauté essentielle de sa nature humaine, dans toute sa dignité de mère. Et, c'est donc au berceau, je veux dire au foyer, que la retient, que l'attache en quelque sorte, la fonction essentielle de sa vie. C'est là surtout qu'elle est l'auxiliaire de l'homme, du chef de famille ; mais c'est là aussi qu'avec sa dignité humaine, elle peut prendre, dans l'éducation, dans la formation de l'enfant, une place prépondérante qui fait de la femme la reine véritable du foyer.

Camille ROY, ptre.

x

IL EST UN HOMME . . .

"Il est un homme dans chaque paroisse", a dit un écrivain célèbre, qui n'a point de famille, mais qui est de la famille de tout le monde ; qu'on appelle comme témoin, comme conseil ou comme agent dans tous les actes les plus solennels de la vie civile ; sans lequel on ne peut naître ni mourir ; qui prend l'homme au sein de sa mère et ne le laisse qu'à la tombe : qui bénit ou consacre le berceau, la couche conjugale, le lit de mort et le cercueil ; un homme que les petits enfants s'accoutument à aimer, à vénérer et à craindre ; que les inconnus même appellent mon père ; aux pieds duquel les chrétiens vont répandre leurs aveux les plus intimes, leurs larmes les plus secrètes ; un homme qui est le consolateur par état de toutes les misères de l'âme et du corps, l'intermédiaire obligé de la richesse et de l'indigence ; qui voit le pauvre et le riche frapper tour à tour à sa porte : le riche pour y verser l'aumône secrète, le pauvre pour la recevoir sans rougir ; qui n'étant d'aucun rang social tient également à lui toutes les classes ; aux classes inférieures, par la vie pauvre et souvent par l'humilité de naissance ; aux classes élevées par l'éducation, la science et l'élévation des sentiments qu'une religion philanthropique inspire et commande ; un homme enfin qui sait tout ; qui a le droit de tout dire et dont la parole tombe de haut sur les intelligences et sur les coeurs, avec l'autorité d'une mission divine et l'empire d'une foi toute faite..." Cet homme, c'est le curé.

x

CORRIGEONS-NOUS !

BAS.

Bas ne s'emploie pas absolument, en français, pour désigner l'étage inférieur d'une maison, d'un immeuble, Il faut dire *rez-de-chaussée, soubassement, bas de maison,* selon le cas. Ex. : J'ai loué un rez-de-chaussée, non pas un *bas.*

LOYER.

Le loyer, c'est le prix convenu moyennant lequel le propriétaire d'un immeuble cède l'usage de cet immeuble ou une partie de cet immeuble pour un temps déterminé. Mais *loyer* n'a pas le sens de logement .Ne disons donc pas : Je me cherche un loyer de six pièces ; mais : Je me cherche un logement de six pièces.

ALLONGE, RALLONGE, ACUL, RACUL, BAS-COTE, AMPOULE, CUISINE D'ETE, PETITE CUISINE

Ces termes ne s'emploient pas en français pour désigner la construction qui tient au corps principal d'une maison ou d'un édifice ou qui y a été ajouté pour l'agrandir. Il faut dire *aile* ou *annexe.* Ex. : La cuisine est dans l'annexe, et non dans l'*allonge,* dans le bas-côté ; Construire une aile et non une *rallonge,* une *ampoule.* L'hiver on n'entre dans la maison que par l'annexe, non par la *cuisine d'été.*

MAÇONNE.

La partie d'une construction qui est faite de pierres de briques, de mortier, de ciment, s'appelle *maçonnerie* et non *maçonne.* Ex. La maçonnerie (et non *maçonne*) s'achève. *Maçonne* est une locution provinciale.

SOLAGE.

Ce terme n'est pas français au sens *que nous lui donnons. Il faut* dire *fondations* ou *fondement.* Ex. : Les fondations (non pas le *solage*) *de cette maison sont en béton.*

TOIT FRANÇAIS,

COMBLE FRANÇAIS.

Nous donnons le nom de *toit français* ou de *comble français* au toit et au comble dont la partie inférieure est en pente raide et la partie supérieure, en pente plus douce. En France, on les appelle *toit* ou *comble brisé, toit* ou *comble coupé, toit* ou *comble en mansarde, toit* ou *comble à laMansart.*

AVANT-COUVERTURE.

Ce mot n'est pas dans les dictionnaires. Il faut y substituer, selon le cas, *avant-toit, auvent* ou *larmier.* L'avant-toit est la partie du toit ou d'une couverture qui est en saillie ; l'auvent est le petit toit en saillie au-dessus d'une porte qui abrite contre la pluie ; le larmier est la corniche extérieure d'une maison, formant saillie pour faire égoutter la pluie à distance, le long des murs.

RENVOI D'EAU.

La corniche extérieure d'une maison, formant saillie pour faire égoutter la pluie à distance, le long des murs, prend aussi, chez nous le nom de *renvoi* d'eau. C'est *larmier* qu'il faut dire.

Nous donnons aussi le nom de *renvoi d'eau* à la partie du bas d'une croisée, du seuil d'une porte, qui renvoie au dehors l'eau de la pluie. Cela s'appelle en français *jet d'eau.*

De même, c'est *évier, égout* ou *tuyau d'égout,* non pas *renvoi d'eau,* qu'il faut dire pour désigner le conduit qui amène les eaux sales d'une maison au canal d'égout.

DALLE, DALOT.

Une dalle est un auget placé au bas d'un toit pour recevoir les eaux pluviales et les déverser ensuite dans les tuyaux de descente, et un dalot est une ouverture pratiquée au travers du bordage pour faire écouler les eaux hors d'un navire. Mais *on ne peut donner le* nom de *dalle,* ni celui de *dalot,* au tuyau qui conduit les eaux pluviales de la dalle à la terre. Il faut dire *tuyau de descente.*

RECOLLET.

Le tuyau coudé qui surmonte une cheminée et tourne sur le pivot de façon que la fumée soit dans la direction *du vent s'appelle chez nous* un *récollet.* C'est *gueule de loup* ou *tourne-vent* qu'il faut dire.

(*Le Comité d'Etude de la Société du Parler français au Canada.*)

x

Nouvelles Canadiennes

Ottawa.—M. A. Corkett, vétéran de Vancouver, a été nommé, par la Commission du Service Civil, assistant maître de poste de la Chambre des Communes.

x x x

Montréal.—M. Rudolf Wunsch, ingénieur de la puissante compagnie allemande Krupp, a déclaré que c'est l'intention de cette compagnie d'ouvrir des usines au Canada, pour y faire de la fonte et exploiter les mines d'or et de cuivre.

x x x

Ottawa.—Afin d'encourager l'élevage dans l'Ouest du Canada, l'hon. Robert Weir, ministre de l'agriculture, déclare que le gouvernement paiera le transport du bétail acheté dans l'Est du Canada. Il faudra que les achats soient de douze animaux, âgés de 8 mois à 5 ans, et en parfaite santé. L'offre du gouvernement fédéral est en vigueur.

x x x

Afin d'aider l'oeuvre de rapatriement de la province de Québec en faisant venir des familles canadiennes des Etats-Unis le gouvernement s'est engagé il y a deux ans à donner $50.000 par année pour défrayer une partie des dépenses. En 1929 l'apport du gouvernement fédéral pour le transport de ces familles a été de $29,689 sur une somme de $76,288 et en 1930 de $40,920 sur $108,536.

x x x

Ottawa.—L'auditeur général du Canada demande de nouveau dans son rapport annuel que le gouvernement établisse une méthode de contrôle systématique et efficace et établisse une organisation centralisant les achats d'automobiles et leurs réparations entre les différents ministères.

x x x

Montréal. — Le commissaire industriel Baillargeon a annoncé, que deux compagnies américaines ont l'intention d'établir ici des usines coutant $2,500,000 ce qui donnerait du travail à 4,000 hommes. Le tarif est la principale raison de cette décision.

x x x

Montréal.— L'honorable M. Alfred Duranleau, ministre de la Marine, a reçu l'offre d'être nommé comme bâtonnier du Bareau de Montréal, et il l'a acceptée. On croit que c'est la première fois dans l'histoire du barreau local qu'un ministre du gouvernement fédéral est nommé à ce poste.

x x x

Montréal.—La ville de Montréal dépensera la somme de $20,000,000 en travaux publics, au cours de l'année 1931. L'an dernier il a été dépensé la somme de $14,000,000 seulement.

x

CONCOURS D'ÉLOQUENCE À WASHINGTON

Québec sera la seule concurrente du Dominion dans le concours internaitonal d'éloquence qui se terminera à Washington. — Cinq institutions de notre province sont actuellement en lice.—

Seule la Province de Québec représentera le Canada, cette année, *au grand concours d'éloquence* qui se terminera à Washington.

Actuellement, *cinq maisons* ont accepté d'entrer en lice: le Séminaire de Québec, le Séminaire des Trois-Rivières, le Séminaire de St-Hyacinthe, le Collège Bourget (Rigaud) et le Mont Saint-Louis (Montréal).

Notre province aura donc plusieurs représentants à ce beau tournoi de 1931.

En 1929, première année du concours, toutes les provinces du Canada avaient bien voulu participer à cette fête d'éloquence, la Nouvelle-Ecosse et la Saskatchewan exceptées. C'est alors que M. Pinard, élève de Joliette, se classa bon premier. En 1930, la province de Québec était seule à représenter tout le Canada, comme cette année; elle faillit encore décrocher la timbale, à Washington, avec M. Leduc, de Ste-Thérèse.

A Québec, c'est le gouvernement qui assume les frais de représentation; ailleurs, ce sont les journaux. Comme l'on sait la seule inscription à Washington est de mille piastres, sans compter les frais de deplacement, et autres.

Notre province donne encore là un exemple que devraient suivre les autres soeurs de la Confédération.

"LA SAUVEGARDE"

L'assemblée générale et annuelle des actionnaires et des assurés de la compagnie d'assurance sur la vie *La sauvegarde* a eu lieu le jeudi 26 mars, au siège social de cette institution.

Le président de la compagnie, M. Narcisse Ducharme, se dit heureux de soumettre au nom des administrateurs le 29ème rapport annuel de *La Sauvegarde,* établissant les résultats obtenus en l'exercice qui s'est terminé le 31 décembre 1930. M. Ducharme se contente de signaler la perturbation économique qui affectait le monde entier pour faire ressortir la satisfaction qu'il éprouve à déclarer que La Sauvegarde a maintenu des progrès en dépit de cette crise, et que la position financière de la compagnie est excellente à tous les points de vue.

La compagnie a émis pour $ 6-023 931 de nouvelles polices et a porté son chiffre d'assurance en vigueur à $ 31 155 933.

La compagnie a versé à ses assurés et bénéficiaires au cours de l'année 1930 en dotations, rachats, profits et décès la somme de $ 510-423 636. A ce sujet, il faut signaler que depuis sa fondation, *La Sauvegarde* a versé à ses assurés et bénéficiaires la somme de $ 5 740 000. Le président, M. Ducharme, faisait remarquer sur cet item que c'était une preuve non équivoque des services économiques rendus par cette institution.

Le président a signalé que la compagnie avait enregistré en 1930 un gain substantiel sur la mortalité prévue, les décès dans le cours de l'année n'ont atteint que 46 pour cent de l'expectative établie par les actuaires, ce qui a donné un gain de 54 pour cent, gain attribué à la politique de prudence adoptée par la direction de la Sauvegarde et à un service de "prolongation de la vie" qui fonctionne depuis plusieurs années a la satisfaction des assurés.

Les administrateurs de la Sauvegarde apportent un soin tout particulier aux placements des fonds qui leur sont confiés ; l'actif de la compagnie s'élève à $ 4 456 892.27. M. Ducharme signale que cet actif est formé de valeurs de tout premier ordre : obligations municipales, scolaires et industrielles, valeurs d'Etat, prêts sur première hypothèque, immeubles, etc. La compagnie obtient un rendement moyen de 6.06 pour cent de ces placements.

En dépit de la récente dégringolade du marché, les placements sont restés intacts avec l'excellent résultat que le surplus n'a pas été affecté mais augmenté à $373 930, même après déduction faite des dividendes se chiffrant à $ 63 228.

Le total des revenus de la compagnie a atteint en 1930 la somme de $ 1 158 332 ; il y a une réserve pour tous les risques d'assurance en cours se totalisant à $ 3 780 881.

M. Ducharme annonce que devant un aussi bon résultat, les administrateurs ont déclaré un dividende aux actionnaires de $ 1.50 par action, ce qui leur représente un rendement de près de 8 pour cent.

Les actionnaires et assurés présents réélurent à l'unanimité les directeurs sortant de charge, soit MM. Lymburner, Charles-A. Roy et le notaire Adjutor Côté.

Le président signale que ces vides dans le conseil de l'administration ont été remplis par deux heureuses nominations, celle de M. Arthur Vallée, C. R., homme d'affaires averti et tête dirigeante d'un bureau de grande réputation, et celle de M. Charles-A. Roy, membre du conseil d'administration et gérant de la banque Provinciale du Canada.

A l'issue de l'assemblée annuelle eut lieu une réunion spéciale du conseil d'administration pour l'élection de leurs officiers. M. Narcisse Ducharme est réélu président et gérant général ; Sir Hormisdas Laporte, premier vice-président ; M. L.-M. Lymburner, deuxième vice-président ; les autres directeurs étant MM. J.-N. Cabana, Alphonse Millette, Robert Bachand, Adjutor Côté, N. P., Arthur Vallée, C. R., et Charles-A. Roy. M. Jean Pasquin continuera à remplir la charge de secrétaire.

Les administrateurs adjoints sont l'Hon. N.-A. Belcourt, C. R., l'Hon. Joseph Bernier et M. C.-E. Taschereau, N. P.

UNE GRANDE FORCE CATHOLIQUE ET NATIONALE

Mgr L.-A. Paquet de l'Université Laval

Le sujet que ce titre désigne n'est pas neuf. Nous avons déjà, pour notre part, eu l'occasion de le traiter, quoique bien imparfaitement, à la suite d'écrivains beaucoup plus compétents que nous. Des circonstances graves, des sentiments et des désirs auxquels nous ne pouvons ne pas déférer, nous engagent à y revenir.

x x x

Le Canada est un pays bilingue, un composé de deux éléments principaux qui, tout en gardant leurs caractéristiques, concourent, dans une autonomie grandissante, à une oeuvre commune, sous le drapeau britannique.

Cette formule de notre vie nationale revêt-elle, aux yeux de tous, l'exacte vérité qu'elle énonce et la pleine signification qu'elle implique ? Ne semble-t-il pas qu'en certains milieux, l'on persiste à l'ignorer ou à la dénaturer ?

Elle est pourtant basée sur la Constitution même qui nous régit. L'Acte fédératif de nos provinces place sur un pied de parfaite égalité les deux langues communément parlées chez nous, la langue française et la langue anglaise, et il reconnaît donc à la première non moins qu'à la seconde, dans toute l'étendue du domaine fédéral canadien, un caractère nettement officiel (1).

Déjà, avant l'établissement de la Confédération, des hommes publics de langue anglaise, tels que le docteur Ryerson, directeur de l'Instruction publique dans le Haut-Canada, n'hésitaient pas à écrire que "le français, autant que l'anglais, est *l'une des langues reconnues* du pays" (lettre du 24 avril 1857).

Depuis l'Acte confédératif de 1867, nous avons cette déclaration presque devenue classique, de l'un de ceux qui en furent les artisans, Sir John MacDonald, ancien premier ministre du Canada : "Que le Canada ait été conquis ou cédé, nous avons une Constitution en vertu de laquelle tous les sujets anglais sont sur un pied de parfaite égalité, *ayant des droits égaux en matière* de langue, de religion, de propriété, et relativement à la personne. Il n'y a pas de race supérieure ; il n'y a pas de race conquise, ici : nous sommes tous sujets anglais" (débats de la Chambre des Communes, 1890).

En conséquence de ce principe fondamental et statutaire, chaque fois qu'un cabinet se forme à Ottawa, plusieurs ministres canadiens-français sont appelés à siéger, dans le gouvernement, à côté des ministres de langue anglaise. Les débats des Chambres se font (quand on le veut) et s'impriment dans les deux langues. Toute documentation fédérale doit être bilingue. Des timbres-postes bilingues portent partout, à Londres, à Paris, à Rome, jusqu'aux extrémités du monde, la preuve manifeste et authentique de notre dualisme constitutionnel. Et cette même dualité s'affirme, depuis quelques années, à Genève, dans l'imposante Société des Nations où le Canada français, en même temps que le Canada anglais, est représenté.

Dans l'ordre intellectuel, conformément à l'esprit du pacte qui gouverne l'ordre politique, deux associations, créées pour l'avantage de toute la nation, ouvrent leurs portes, tout ensemble, à la langue de Shakespeare et à celle de Bossuet.

La Société royale du Canada, fondée en 1882, par le gouverneur général, se compose de membres recrutés parmi les Franco-Canadiens et les Canadiens anglais, et elle a eu à sa tête, tour à tour, des présidents de l'une et de l'autre langue.

L'Académie canadienne Saint-Thomas d'Aquin, établie plus récemment par l'Eminentissime cardinal Rouleau, archevêque de Québec, compte dans ses rangs, au milieu d'une majorité catholique française, plusieurs membres de langue anglaise, lesquels sont autorisés à se servir, dans les sessions de l'Académie de leur parler maternel.

Par ce genre d'oeuvres, et surtout par les actes, les offices et les services fédéraux où le français règne au même titre que l'anglais, notre bilinguisme national rayonne sur toutes les provinces canadiennes. Ne peut-on pas conclure, de là, au droit qu'ont tous les administrés canadiens, atteints par la législation fédérale et par l'administration ramifiée en tout sens, d'apprendre et de faire apprendre à leurs enfants, dans les écoles payées des deniers publics, les deux idiomes qui sont comme le double organe nécessaire du gouvernement ? N'est-ce pas une conséquence logique des principes posés, et un moyen d'assurer à tous les citoyens leur juste part de coopération dans l'oeuvre politique et constitutionnelle de leur pays ?

Ajoutons qu'aucune loi provinciale, quelque prétexte qu'elle invoque, ne peut annihiler le droit de nature ni les motifs d'histoire, d'antécédence et d'instruction, sur lesquels s'appuient les revendications scolaires des groupes de descendance française, dans des régions explorées par nos découvreurs, évangélisées par nos missionnaires, gouvernées et illustrées par plusieurs évêques de notre sang, colonisées tout d'abord par les fils des premiers habitants du pays (2).

Un écrivain anglo-canadien très réputé, William-Henry Moore, dans un ouvrage de noble inspiration et de patriotisme éclairé, montre bien qu'il a saisi parfaitement l'importance des deux cultures représentées, chez nous, par le français et l'anglais, lorsqu'il écrit (3) : "Le pays a besoin de deux tempéraments, l'un modérant et fortifiant l'autre. Les deux se complètent naturellement. Les provinces du Canada ne peuvent que gagner à sauvegarder, avec des précautions maternelles, pour ainsi dire, la culture que nous ont léguée l'Ancien et le Nouveau régimes" (4).

x x x

D'ailleurs — et ceci est plus grave — l'intérêt religieux lui-même se joint aux considérations d'ordre naturel et politique pour réclamer en faveur de la langue française, dans toutes les provinces canadiennes, la plus large mesure d'équité, de liberté et de bienveillance.

L'élément franco-canadien constitue, sans aucune contestation possible, une grande force catholique. Trois siècles de fidélité ininterrompue à la vraie religion, de dévouement absolu au Saint-Siège, d'affection profonde, inaltérable, envers l'auguste personne du Pontife romain, sont là pour le démontrer.

Et lorsque, en face de l'immense désarroi doctrinal où se débattent tant de pays, et à la suite des vicissitudes historiques les plus troublantes, nous voyons ce peuple fidèle, depuis la glorieuse Acadie jusqu'aux chrétientés lointaines, si vivantes, de l'Alberta, garder, dans son ensemble, merveilleusement intact, le Credo des ancêtres ; lorsque nous le voyons s'incliner avec la plus entière soumission devant tous les enseignements de la Chaire de Saint-Pierre, s'orienter sagement vers Rome, s'attacher résolument à la famille et à la paroisse, et féconder sa vie par un nombre toujours croissant d'oeuvres et d'organisations catholiques; lorsque d'admirables expositions missionnaires, préparées par ses fils, font passer sous nos yeux, dans un spectacle presque féérique les prodiges les plus étonnants de travail ardu, de charité ingénieuse, d'héroïsme surnaturel et tout apostolique, opérés par nos prêtres, nos religieux et nos religieuses de différents Ordres et de divers Instituts, dans les contrées infidèles les plus inhospitalières et les plus dénuées des avantages de la civilisation ; lorsque, oui, nous sommes témoins de tout cela, nous nous demandons quel autre peuple, à l'heure actuelle, peut se présenter devant l'Eglise de Dieu avec une âme plus croyante, plus généreuse, avec des mains plus chargées de mérites et avec de plus solides gages d'avenir chrétien.

Le Saint-Siège, nous sommes heureux de le rappeler, a rendu hommage aux robustes convictions religieuses des hommes de notre sang en même temps qu'à leur vitalité ethnique et à leur importance sociale, lorsque, dans un document solennel, après les avoir loués d'avoir si bien conservé, loin de Rome, la foi romaine, il leur a donné par la voix de Pie X un patron particulier. "Pour le plus grand bien a écrit ce Pape de sainte mémoire (5), pour le bonheur et la prospérité de l'Eglise canadienne et de tous les catholiques de ce pays, en vertu de notre autorité suprême et par les présentes, après en avoir conféré avec nos vénérables frères les cardinaux de la Sainte Eglise romaine, préposés aux affaires de la Propagande, Nous établissons, Nous constituons et Nous proclamons saint Jean-Baptiste, patron spécial auprès de Dieu des fidèles *franco-canadiens*, tant de ceux qui sont au Canada que de ceux qui vivent sur une terre étrangère."

(A suivre)

---

(1) *Voice le texte de la Constitution sur lequel cette affirmation s'appuie : "Dans les Chambres du Parlement du Canada, l'usage de la langue française ou de la langue anglaise dans les débats sera facultative: mais dans la rédaction des archives, procès verbaux et journaux respectifs de ces Chambres, l'usage de ces deux langues sera obligatoire ; et dans toute plaidoirie ou pièce de procédure par devant les tribunaux ou émanant des tribunaux établis sous l'autorité du présent acte, il pourra être fait également usage, à faculté, de l'une ou l'autre de ces deux langues. — Les Actes du Parlement du Canada devront être imprimés et publiés dans ces deux langues."*

(2) *Cf. Benoit XV, lettre* Litteris apostolicis (7 juin 1918) : *le Pape s'y montre clairement sympathique aux Franco-Canadiens de l'Ontario dans leur lutte pour la langue maternelle.*

(3) *The Clash* (trad. Bilodeau), p. 449.

(4) *Quelques-unes des idées trop brièvement énoncées ici, ont été développées davantage dans nos* Mélanges canadiens, *notamment sous les deux titres suivants* : La Langue et le droit naturel *et* Le Bilinguisme canadien.

(5) *Bref du 25 février* 1908.

x

A L'ETRANGER

Washington.—Les Etats-Unis demanderont au congrès mondial de T. S. F., qui aura lieu à Madrid l'année prochaine de prendre des mesures pour obtenir l'ordre et la stabilité dans l'emploi des longueurs d'ondes par les divers pays.

x x x

Paris.—Les représentants de la France et de la Roumanie ont apposé leur signature à une entente par laquelle la Roumanie fait un emprunt international de $53,000,000. Les obligations porteront intérêt à 7 1-2 p.c. à partir du 1er avril 1931 et seront remboursables dans 40 ans.

x x x

Moscou.—Le sixième congrès de l'Union soviétique a approuvé des propositions pour l'institution de représailles contre les nations qui, comme le Canada, ont frappé d'embargo l'importation de marchandises russes. Une de ces propositions veut que "le gouvernement prenne des mesures pour limiter les importations des pays qui interdisent les exportations russes".

x x x

Rio de Janeiro.—Le gouvernement brésilien a mis l'embargo sur toutes les machines servant à fabriquer quelque chose. L'interdiction d'importer ces machines vaut pour trois ans. Elle affectera particulièrement les Etats-Unis. Le gouvernement l'a ordonnée à cause de la surproduction qu'il croit exister dans l'industrie textile et les industries connexes.

x x x

Anvers.—Cédant aux protestations des importateurs d'Anvers, le gouvernement belge va rapporter les mesures restrictives adoptées contre l'entrée en Belgique du ble russe. Pour se protéger cependant, contre le dumping, on rétablira les licences d'importation.

Lyon.—M. Edouard Herriot, ancien premier ministre de France, maire de Lyon depuis un quart de siècle, n'est plus le premier magistrat de sa ville. Il a donné sa démission après une dispute avec les membres du Conseil municipal sur la question de la représentation proportionnelle.

x x x

Paris.—Le ministre de l'Agriculture a déclaré faux un rapport de la presse canadienne venant de Winnipeg à l'effet qu'une taxe spéciale avait été placée sur le blé australien importé en France.

"Le blé australien est traité exactement sur le même pied que le blé du Canada" a déclaré un fonctionnaire du département. "Ce qui a probablement donné lieu à cette fausse rumeur, c'est que le parlement a ordonné une augmentation sur la taxe d'entrepôt de tous les blés des ports maritimes, de soixante francs à trois cents francs par tonne.

x

Activités financières et économiques

Les IMPORTATIONS D'OR semblent être arrêtées pour le moment en France. La fermeté de la livre sterling préviendrait même pendant quelque temps tout mouvement d'or anglais vers Paris.

x x x

"THE HUPP MOTOR CAR CORPORATION" annonce qu'elle aura une usine d'assemblage à Windsor, Ontario, afin de répondre plus rapidement à la demande canadienne

x x x

Les exportations de crême durant les 12 mois se terminant à la fin de février se chiffrèrent à $2,332,438 comparé à $4,751,294 durant l'année précédente.

x x x

Nos exportations de nickel fin, durant le mois de février de cette année s'élèvent à $815,591, comparé à $1,289,927 durant le même mois l'an dernier.

x x x

Les exportations de grains des Etats-Unis durant la semaine se terminant le 21 mars, se chiffrèrent à 297,000 boisseaux, comparé à $424,000 boisseaux durant la semaine précédente.

x x x

Le total de nos importations de produits laitiers durant le mois dernier atteignit $163,361 comparé à $170,171 durant le mois précédent et à $2,895,086 durant le mois correspondant de l'an dernier.

x x x

Le rapport annuel de Republic Steel Corporation indique une perte nette de $3,522,003 durant 1930. Les actifs courants de cette corporation à la fin de 1930, s'élèvaient à $57,257,777 comparé à des passifs courants de $15,876,994.

x

DROITS AUGMENTES

Le gouvernement américain vient de prendre des mesures pour enrayer le "dumping" des allumettes importées de la Finlande, de la Norvège, de la Hollande, de l'Estonie, de la Suède, de la Pologne et de la Russie. Il a constaté que les allumettes de sûreté qui s evendent aux Etats-Unis, 80 sous la grosse, étaient offertes par ce pays à 29 sous la grosse. Si on maintient ce prix, les droits seront augmentés de 51 p.c.

x

L'AUSTRALIE REFUSE UN PRET DE $75,000,000

L'honorable E.-G. Theodorpe, trésorier du Commonwealth, a révélé à la Chambre des députés, qu'il a été, de façon non officielle, approché par un délégué d'une importante compagnie d'outre-mer, laquelle offre de négliger un prêt de $75.000,000 en or, à 4 pour cent.

M. Theodorpe a expliqué que le gouvernement était absolument opposé à transiger une telle affaire, parce qu'il ne veut pas encourir le risque de discréditer le crédit de l'Australie.

x

LES PROFITS

Le rapport financier que la Compagnie P.-T. LEGARE Limitée vient de distribuer à ses actionnaires démontre que les profits de l'année se chiffrent à $368,883.67, déduction faite de $63,976, pour l'intérêt sur les obligations, $42,000.00 pour l'intérêt sur les bons et $43,148,00 pour le dividende trimestriel des actions privilégiées, et de $138,170.44 pour dépréciation et réserve, il est resté un excédent de $81,589.43 à porter au surplus.

Les profits de l'année représentent 5 3-4 fois la somme requise pour payer l'intérêt sur les obligations. Une somme de $138,170.24 a préciation, laissant le montant de été attribuée à la réserve pour ré- $124,737.00 disponible pour le dividende des actions privilégiées, près de 3 fois la somme requise.

En plein ce qu'il lui fallait

Uue dame de Québec se sert des Pilules Dodd's

Mme O. Champagne guérie complètement d'une maladie de rognons après avoir pris trois boîtes.

St-Frédéric, P. Q., le 5 avril (Spécial)

Chaque année des milliers de personnes reconnaissantes déclarent publiquement les bienfaits des Pilules Dodds. Elles s'en sont servies avec d'excellente résultats. Mme Odilon Champagne de cet endroit en est une. Elle écrit:—

"J'ai souffert d'une maladie de rognons pendant bien longtemps. Je commençai à prendre les Pilules Dodds et sentis un grand soulagement après la première oîte. J'ai continué le traitement et après en avoir pris trois boîtes je me suis sentie complètement guérie."

Le soulagement que Mme Champagne a trouvé a été obtenu par des milliers de femmes canadiennes par l'usage des Pilules Dodds.

Il n'y a pas que les adultes qui souffrent des reins. On voit trop souvent chez de jeunes enfants cette maladie qui augmente et s'aggravera plus tard. Les Pilules Dodds sont vendues chez les pharmaciens partout ou à l'adresse suivante: The Dodds Medicine Company, Limited, Toronto 2, Ontario.

NOUVELLES FACON DE METTRE FIN AU MAL DE TETE

M Aston Miller, un résident de Bull Bay, Ja., connait maintenant la meilleure façon de cesser un mal de tête. Il avait aussi des douleurs dans l'estomac, se sentait fatigué et découragé "J'achetai trois bouteilles de Pilules du Dr Hamilton. Avant d'en avoir fini deux, je me sentis comme un autre homme. La douleur disparut, mon système s'est réglé, et je jouis maintenant d'une parfaite santé. Je conseille aux personnes qui ne se sentent pas bien de prendre les pilules du Dr Hamilton; leur effet est merveilleux et elles vous rétablissent complètement." Tous les marchands vendent les Pilules du Dr Hamilton en boites de 25c.

: : AGRICULTURE - - ELEVAGE : :

L'emploi de la lumière artificielle pour favoriser la ponte

On a constaté que la diminution de la ponte en hiver est due non seulement à l'abaissement de la température mais surtout à la durée plus courte des jours. La lumière influe considérablement sur la ponte des poules, parce que cette ponte dépend beaucoup de la quantité d'aliments absorbés par la volaille ; or, cette quantité d'aliments est directement fonction de la durée du jour, parce que, pratiquement, lorsqu'il fait clair, les poules ne cessent de picorer.

On a donc songé à prolonger artificiellement la durée des heures de clarté en hiver. Les résultats obtenus confirment entièrement l'impression naturelle que la ponte des volailles dépend de la façon dont elles sont nourries et de la quantité d'aliments qu'elles absorbent.

La meilleure solution consiste à forcer les volailles à absorber un repas supplémentaire. Pour cela, quelques heures après le coucher du soleil, on éclaire le poulailler pendant une demi-heure environ : les volailles, croyant au lever du jour, se précipitent sur les aliments qu'on leur offre.

Au point de vue économique, on peut se demander s'il est rationnel d'éclairer le poulailler, puisque, à priori, on ne sait si les résultats acquis compenseront les dépenses d'énergie faites pour l'éclairage On constate, en pratique, que l'opération est des plus avantageuses, car les oeufs en hiver se vendent fort cher, et, d'un autre côté, la consommation d'énergie pendant une demi-heure est très faible.

Le mode d'éclairage le plus pratique est naturellement l'éclairage électrique. Avec lui il n'y a pas à craindre le danger d'incendie, et l'allumage et l'extinction des appareils d'éclairage est des plus simples. On peut tabler, pour déterminer la puissance des lampes à employer, qu'une lampe de 100 bougies convient pour une surface de poulailler de 32 mètres carrés. *Pour donner aux volailles l'illusion que c'est véritablement le soleil qui se lève au moment de l'allumage des lampes, on a intérêt à disposer dans l'installation un rhéostat qui permet d'amener graduellement la clarté à son intensité maximum, et de la réduire ensuite de la même façon.*

Le facteur illusion, qui peut paraître un peu subtil, a, en réalité, une grande importance, surtout si l'on veut, au lieu d'employer la méthode du repas supplémentaire, prolonger artificiellement la durée du jour le soir, ou faire croire au lever plus matinal du soleil le matin. Il est à noter d'ailleurs qu'en essayant ainsi de prolonger la durée du jour on n'obtient pas des résultats aussi satisfaisants, parce que le soir, la volaille ne fait plus preuve d'un grand appétit.

—— x ——

Exportations de bétail canadien

Les exportations de bétail canadien en Europe, au cours de l'année s'élèveront à plus de 50 000 têtes pourvu qu'un nombre satisfaisant de navires soit affecté au transport, a déclaré M. A.-C. Smith, de l'A. *C. Smith Limited*, agence d'exportations de bêtes à cornes.

Récemment 266 bêtes à cornes de l'Ouest ont été exportées par le port de Saint-Jean, en Grande-Bretagne et 187 autres seront transportées à Halifax, par le Canadien National, pour être mises à bord du *Salacia*, de la ligne Anchor Donaldson, qui quittera ce port le 24 mars pour Glasgow (Ecosse).

Avec l'ouverture de la navigation sur le *Saint-Laurent* ces consignations de bétail se feront par le port de Montréal.

Le service de la radio du Canadien National a conclu les arrangements nécessaires pour la radiodiffusion de la joute de hockey entre les provinces maritimes et l'Ontario qui eut lieu à Toronto, le 27 mars et les finales pour la coupe, qui se jouent actuellement à Winnipeg (Manitoba).

M. Foster Hewitt, secrétaire de la C. A. H. A. et sportsman bien connu, sera au microphone.

ENCOURAGEZ LES ANNONCEURS DU "PATRIOTE"

Notes Agricoles

Du bois avec de la paille

Maintenant dans l'Ouest, on pourra faire du bois de construction avec de la paille. Une compagnie a été formée pour utiliser ces énormes quantités de paille de blé que le fermier doit faire brûler dans les prairies, afin d'en faire des madriers et des planches. La machine employée comprime la paille à une pression de cent livres par pouce carré. On en fait des planches de 14 pieds de long sur cinq pieds de largeur et deux pouces d'épaisseur. Cette machine peut ainsi produire 4 000 pieds de bois de paille par jour. On prétend de plus que ce produit est à l'épreuve du feu, à cause de la très forte pression à laquelle il a été soumis.

—— x ——

Pour détruire la folle avoine

Le régisseur W.-A. Munro, de la station expérimentale fédérale de Rosthern (Saskatchewan) fait remarquer que la folle avoine ne germe qu'au printemps et au commencement de l'été, dans des conditions favorables d'humidité, et il recommande de la détruire en la laissant germer puis en l'enfouissant au disque. Il dit : "Dès que la récolte est enlevée, donnez un labour superficiel ou disquez à deux reprises, et aussitôt que possible au printemps hersez, puis attendez que les plantes de folle avoine lèvent au-dessus du sol, entre le milieu et la fin de mai. Labourez à une profondeur de trois ou quatre pouces et semez de l'orge et de l'avoine pour fourrages verts. Il n'y aura que très peu de folle avoine dans la récolte."

—— x ——

ENGRAISSONS A POINT

Les cultivateurs qui engraissent des boeufs devraient noter soigneusement l'extrait suivant du rapport du Ministère fédéral de l'Agriculture sur *le commerce des bestiaux* : "Les expéditeurs apportent au marché des quantités considérables de boeufs mi-gras. Le marché a déjà suffisamment de facteurs qui le dépriment et nous prions les expéditeurs, dans leur propre intérêt, de ne pas sacrifier des boeufs à demi engraissés qui font baisser les prix." Complétez l'engraissement de vos boeufs et obtenez le meilleur prix que le marché peut offrir.

Moyen de conserver les fruits cuits

La Lettre-nouvelles de la division fédérale de la réfrigération contient quelques renseignements intéressants sur l'application du procédé de congélation rapide aux fruits et aux légumes frais périssables. Des essais effectués récemment sur les pêches montrent que le procédé conserve la valeur nutritive originale et les sels minéraux de ces fruits sans causer aucune perte d'éléments chimiques utiles ou de goût. Il semble que le procédé conserve le fruit absolument frais ; en fait, 40 sur 42 essais du goût montrent que les "pêches gelées" sont plus juteuses, plus sucrées et ont un meilleur goût que les "pêches fraiches."

En Colombie britannique, on fait actuellement des expériences sur la congélation rapide des pois verts en petits cartons. Ces pois seront conservés à une température de 35 degrés F. au-dessous de zéro, jusqu'à ce qu'ils soient vendus l'hiver prochain.

—— x ——

Il n'y a pas d'avantage à conserver les oeufs

"Il n'y a pas d'avantage à conserver les oeufs dans l'espoir d'une hausse de prix", déclarent les inspecteurs fédéraux à Winnipeg. "La majorité des oeufs reçus sont de bonne qualité, mais on voit quelques oeufs conservés. Ces derniers sont toujours classés dans la deuxième catégorie, ce qui montre que c'est une erreur que de conserver des produits périssables pendant quelque temps dans l'espoir d'une hausse des prix." Au moment où ce rapport a été reçu, les extras recevaient 5c par douzaine de plus que les "seconds." Le Service de la vente des oeufs, du Ministère fédéral de l'Agriculture, recommande aux cultivateurs de vendre leurs oeufs dans le meilleur état possible, c'est-à-dire aussitôt que possible après la ponte, afin de profiter du classement officiel.

—— x ——

Achetez des poussins approuvés

Dans la conduite de sa campagne de cercles avicoles parmi les cultivateurs du Québec, le gouvernement provincial n'autorise que l'achat de "poussins d'un jour venant de couvoirs approuvés." C'est là une belle recommandation des systèmes fédéraux d'approbation, qui tous tendent à la production de poussins approuvés. Ces systèmes d'approbation, aujourd'hui officiellement reconnus, et qui comprennent le contrôle, la certification et l'enregistrement, l'approbation de la basse-cour, l'approbation du couvoir et des poussins approuvés, sont sous la direction du service de l'aviculture du ministère fédéral de l'agriculture. La surveillance du gouvernement est la garantie qui a fait de ces systèmes d'approbation le développement le plus important de l'industrie avicole en ces dernières années.

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

ETUDE DE LA BANQUE CANADIENNE

Nous indiquions le mois dernier, d'après le relevé préliminaire du commerce international du Canada, que de 1929 à 1930 la valeur de nos importations avait fléchi, en chiffres ronds, de 1,299 millions à 1,009 millions de dollars, et celle de nos exportations, de 1,208 millions à 905 millions. Un rapport plus complet, publié depuis par l'Office fédéral de la statistique, nous apporte d'intéressantes précisions.

Au tableau des importations, on constate, d'une année à l'autre, les diminutions suivantes, les divers groupes étant rangés par ordre d'importance: fers et aciers, 117 millions; produits agricoles et végétaux, 40 millions et demi; minéraux non métalliques et dérivés, 21 millions; produits textiles, près de 50 millions; produits métalliques non-ferreux, 23 millions et demi; produits animaux, 11 millions; bois et papiers, 13 millions environ; produits chimiques, 3 millions. Une part importante de la contraction de nos importations est attribuable au ralentissement économique. Les entrées de matières utilisées par l'industrie ont en effet subi une moins-valeur de près de 105 millions, ainsi répartie; produits bruts 45 millions; produits semi-ouvrés, 21 millions; produits finis, 38 millions et demi.

Le tableau des exportations accuse aussi un déclin général, les divers groupes dont il se compose ayant subi les contractions indiquées ci-dessous: produits agricoles et végétaux, 113 millions et demi; bois et papiers, 43 millions; produits métalliques non-ferreux, 32 millions; produits animaux, 49 millions; fers et aciers, 42 millions et demi; minéraux non-métalliques et dérivés, près de 7 millions; produits chimiques, 5 millions et demi; produits textiles, 2 millions.

La dépression économique a réduit dans tous les pays l'activité industrielle et le pouvoir d'achat du public. Aussi tous nos marchés se sont-ils resserrés, à l'exception de l'Italie, de la Grèce, du Pérou et de Saint-Pierre et Miquelon. Nos dix principaux clients ont été, par ordre d'importance, les suivants: Etats-Unis, Royaume-Uni, Japon, Italie, Belgique, Nouvelle-Zélande, Allemagne, France, Argentine, Terre-Neuve. Les achats des Etats-Unis, de 1929 à 1930, ont diminué de 127 millions, et ceux du Royaume-Uni, de 55 millions, soit, pour ces deux pays, une réduction de 182 millions, représentant plus de 46 pour cent de la baisse totale de nos exportations.

L'ACTUALITE ECONOMIQUE

La livraison de mars de *l'Actualité Economique* vient de paraître.

M. Fortunat Fortier, licencié en sciences commerciales, signe une étude sur *Le crédit à la consommation dans le commerce de détail.* Nous recommandons la lecture de cet article aux hommes d'affaires d'une façon générale, mais en particulier aux petits commerçants. Sous le titre *Politiques monétaires comparées de l'Angleterre et de la France*, M. Ernest Teilhac, professeur à l'Université de Poitiers, établit un parallèle entre les réformes monétaires effectuées en France et en Angleterre au cours des dix dernières années, soulignant, par delà les ressemblances des régimes monétaires français et anglais, les profondes différences qui les séparent, Un des collaborateurs français les plus assidus de *l'Actualité Economique*, M. G.-H. Bousquet, professeur à l'Université d'Alger, signe un article intitulé les *Goldpoints et la Banque des Règlements Internationaux.* Enfin, M. le professeur A. Andréadès, membre de l'Académie d'Athènes, étudie l'*évolution de la population japonaise au cours des deux derniers siècles.*

La chronique "Faits et nouvelles" comporte trois petits articles statistiques et documentaires, consacrés au *Progrès de l'industrie hydro-électrique;* au *Commerce et à l'industrie de la fourrure* et au *Commerce extérieur des Etats-Unis en 1930.*

Dans la chronique *A travers les revues*, nous relevons des résumés d'articles de grandes revues européennes: *La crise économique—ce qu'en pensent les grands banquiers l'activité économique en Angleterre en 1930; L'assurance-crédit.*

Comme d'habitude le fascicule se termine sur une abondante et très intéressante bibliographie.

L'Actualité Economique termine avec la livraison de mars sa sixième année d'existence. C'est la seule revue du genre publiée en langue française en Amérique. Elle s'adresse aux hommes d'affaires et à tous ceux qui s'intéressent au mouvement économique canadien et étranger. On s'abonne à l'Ecole des Hautes Etudes commerciales et dans les principales librairies de la province. (25c l'exemplaire et $2.00 par année.)

—— x ——

CAUSERIE MEDICALE.

Maladie infantile très grave

Le choléra infantile provient de troubles qui peuvent se produire d'emblée, succéder à une des formes de l'entérite grave ou à une entérite ordinaire.

Les vomissements, d'abord alimentaires, sont rapidement d'un liquide séreux. Ce liquide est presque incolore et contient quelques rares flocons blanchâtres ; son odeur est fade. Les selles peuvent varier ou être pour ainsi dire incessantes.

Au début, l'enfant présente différents signes : agitation plus ou moins continuelle de la tête et des jambes avec frottement des talons sur le drap ; insomnie, douleurs dans le ventre qui est ballonné et qui s'accompagnent de flexion des cuisses. La soif est vive, la langue sale, rugueuse, sèche. La température sous l'aisselle tombe au-dessous de la normale tandis que celle prise dans le rectum lui reste supérieure. Le nez s'effile, les yeux sont excavés, l'expression du visage est angoissée, puis une teinte bleuâtre envahit le pourtour des lèvres et des yeux, les oreilles, les mains et les pieds. Le pouls, fréquent au début, tombe ; il est filiforme; à peine perceptible.

Le choléra infantile est une maladie toujours rapide, et généralement le malade évolue vers la guérison ou vers la mort en quelques jours, d'où la nécessité de l'intervention immédiate du médecin. Dans le premier cas, tous les signes s'atténuent, les selles redeviennent d'une teinte normale, tout en restant liquides un certain temps. La convalescence est longue. Les complications possibles sont la néphrite, la pneumonie, les hémorragies multiples, la méningite, l'otite, etc.

Les Centres Franco-Canadiens

LAFLECHE, Sask.

La troupe de Boys Scout de Laflèche, sous la direction de M. Edmond. H. Bilodeau, a tenu sa dernière assemblée du mois, mercredi dernier, et la Coupe, donnée par M. Bilodeau, pour le trimestre finissant le 31 mars, fut gagnée par le groupe comprenant les garçons suivants: D. McLachlan, R. Lizée; E. Dancy; R. Nicholson, et R. Davidson; le 2ème prix, donné par le Dr Kerster, fut gagné par les suivants: W. Vick, Gérard Roy, Jean Poirier, Fidèle Cantin, et Clément Lagassé. Après l'assemblée, les garçons se rendirent à la résidence de M. Ed. H. Bilodeau où un goûter leur fut servi.

—M. Ernest Colpron, avocat et M. Aimable Brocanier, sont allés à Gravelbourg par affaire, la sématne dernière.

—M. Octave Martel, M. Napoléon Deault et M. Noël Cantin, sont allés à McCord, Sask., jeudi dernier par affaires.

M. et Mme Nap. Deault, M. Joseph Cantin, M. O. Martel sont allés rendre visite à M. et Mme Charles Deault de Gravelbourg, dimanche dernier.

—Le Dr O. E. Belcourt et M. Adrien Belcourt, pharmacien, sont allés à Gravelbourg par affaires la semaine dernière.

—Notre village de Laflèche continue sans cesse à prospérer, il vient de s'enréchir d'une nouvelle compagnie de gazoline, "La Prairie Cities Oil So." l'agence de cette compagnie a été donnée à M. Paul Bourdy, agent de la Victoria Elevator Co. M. Bourdy est dans le commerce de l'huile depuis douze ans et nul doute qu'il saura satisfaire et contenter sa nombreuse clientèle. Nous lui souhaitons bon succès. On pourra s'adresser en français.

—M. Geo Hoker, et M. Jos. Charlebois, ont été à Assiniboia, Sask. mercredi dernier.

—M. et Mme Armand Ross de Fir-Mountain, Sask., était en visite chez M. et Mme Phirmin Rémi, mercredi et jeudi de la semaine dernière.

—M. et Mme Joseph Roy, de Verwood, Sask., sont déménagés à Laflèche pour y demeurer. Nous leur souhaitons la bienvenue et bon succès.

—M. Olivier Brunelle, du Collège de Régina, Mlles May Brunelle et Lauda Vuck, étaient en vacances de Pâques chez leurs parents à Laflèche la semaine dernière.

Wolseley, Sask.

Décès

—Ces jours derniers, s'éteignait paisiblement dans le Seigneur, Blanche Ivonne Mailhot.

Après avoir subi une opération des plus critique à l'hôpital d'Indian Head, une complication mit fin à ses jours. Elle laisse pour pleurer sa perte, son père et sa mère, d'Odessa, ainsi que plusieurs frères et soeurs. Nous offrons à la famille Wilfrid Mailhot, si cruellement éprouvée, nos plus profondes sympathies.

Les funérailles eurent lieu à Wolseley où demeurait la défunte.

Visiteurs

—Dimanche dernier, Mgr Jenssen vicaire-général de l'archidiocèse, était de passage en notre paroisse pour affaires diocésaines, quelques jours après, M. le curé recevait la visite des MM. les curés Kaski, de Candiac, et Kulczyk de Kanaston.

—M. Emile Souchotte, qui passa l'hiver en ville avec sa famille, est retourné sur sa ferme jusqu'à l'automne prochain.

—Son frère M. Joseph Souchotte, qui a été malade depuis quelques mois, est en voie de guérison.

Température

—Nous avons eu quelques jours d'hiver, la semaine dernière, maintenant il fait très beau, au point que nos fermiers songent à ensemencer.

WILLOW-BUNCH, Sask.

—Mme Philippe Mondor, dite Florida Granger, est décédée le 3 avril à 4 1-2 p.m. Après quelques jours de maladie. Elle était âgée de 38 ans.

Elle laisse, pour pleurer son deuil son époux et huit enfants. Nos sincères sympathies à la famille éprouvée.

NOTES

	Pour cent
Grade 11—Georgette Deschamps	83
Grade 10—Bernadette Colleaux	91
Grade 9—Edithe Lauzière.....	95
Grade 8—Eva Dubois	86
Grade 7—Marie-Jeanne Mathieu	83
Grade 6—Claire Lapointe......	82
Grade 5—Sen. Palmyre Provost	79
Grade 5—Jun. Marcel Jutras ..	75
Grade 4—Sen Eliane Courchaine	8[illegible]
Grade 4—Jun Jeannette Langlois	70
Grade 4—Jun Madeleine Deschamps	76
Grade 3—Sen. Alcée Légaré	92
Grade 3—Jun. Pauline Jolys ..	85
Grade 2—Jeanne Duperreault	96

MEYRONNE, Sask.

—Durant la Semaine Sainte, les paroissiens suivirent les cérémonies avec piété et ferveur. La belle fête de Pâques a réuni tout le monde à l'église.

—Plusieurs élèves des couvents sont revenus en vacances, et les collégiens de Gravelbourg sortis le Samedi Saint après l'office étaient chez eux à Pâques.

—Cette année, nous eûmes l'adoration nocturne, et la liste des adorateurs, affichée à l'entrée de l'église, contenait les noms de la plus grande partie des paroissiens, de sorte que toutes les familles étaient représentées.

Le reposoir a été préparé par Mme Van Elslande, qui adresse ses remerciements aux dames qui ont bien voulu lui prêter des fleurs pour la décoration.

Pour le jour de Pâques, c'est Mme Lareau qui était en tête du comité des décorations. Ce fut quelque chose de magnifique.

—Le jeune Léo Therens est enfin revenu chez ses parents après une maladie très grave, de laquelle il semblait ne jamais pouvoir revenir. Les soins assidus des Drs Piché et Soucy, secondés par les prières ferventes des bonnes soeurs de l'hôpital et de tous les amis du petit Léo, ont produit une guérison, sinon miraculeuse, du moins prodigieuse, étonnante.

—Mlle Desmarais, institutrice de l'école séparée passa les fêtes de Pâques chez ses parents à Laflèche

—Mlle Flore Valcourt, qui enseigne au couvent de Ponteix, est revenue en vacances chez ses parents pour quelques jours.

—M. John Krippes, qui a été opéré à l'hôpital de Kincaid pour l'appendicite, est revenu chez lui, il y a quelques jours.

—Dimanche, le 29 mars, plusieurs paroissiens de Laflèche et de Gravelbourg sont venus visiter leurs amis Belges à Meyronne.

ST-BRIEUX, Sask.

—Mme Armand Corbeil et leur fille Agnès nous sont revenus de l'Orégon où ils avaient passé tout l'hiver.

—M. Daniel Lefebvre était en voyage d'affaires à Winnipeg.

—Mlle Irène Schmitz passe ses vacances à Duck Lake chez ses parents.

—Mlle Dagesse est allée aussi passer quelques semaines chez ses parents dans le Manitoba.

STORTHOAKS, Sask.

—Le 20 mars, nous avions à Storthoaks une séance de projection lumineuses donnée par la Cie Massey Harris, sur le fonctionnement de ses machines agricoles . sur les engrais chimiques. Ce qui fût très intéressant. Beaucoup de monde assistait.

—Mlle Er. Dubois a loué l'ancienne ferme de M. G. Willongby, à 1 mille au sud du village.

—Je tiens aussi à rectifier une erreur qui s'est faite dans la chronique du journal, il y a un mois à peu près, a propos d'un baptême: la mère de l'enfant était Yvonne Blézy et non Anna Blézy.

—Il y aurait ici place pour un Dr canadien français, il aurait, comme clientèle trois bonnes paroisses

—Lundi matin, 30 mars, nous avions parmi nous M. l'abbé Nadeau, curé de Cantal, St-Raphael, qui a entendu beaucoup de confessions.

—M. Elzéar Bourget nous est revenu de l'hôpital, où il était souffrant de blessures reçues sur les chemins, au Nord de Carlye.

—Les semences commenceront peut-être si le temps se tient au beau.

FRENCHVILLE, Sask.

—Les écoles ont repris leurs cours, Mlle Fort enseigne à l'école Beuchamp et Mlle Bonnet continue à se dévouer à l'éducation des élèves de l'école Epinards, nous leur souhaitons bon succès.

Mariage

—Le 18 février, M. E. Plouffe conduisait à l'autel Mlle N. Goddue. Nous offrons nos meilleurs voeux le bonheur aux nouveaux époux.

—Mme N. Chevaux est revenue après avoir passé quelques mois à Bourcherville, P. Q.

—M. N. Therrien est revenu de son voyage dans l'Est.

—M. E. Lambert est aussi de retour, après avoir passé deux mois au Manitoba, chez des parents.

WAKAW, Sask.

SANCTUAIRE DE LA PETITE THERESE

Saint-Louis, Sask.

M. le Directeur.

Trouvez ci-inclus la somme de $10.00 pour guérison d'une personne rhumatisée, et $5.00 pour autre faveur obtenue par l'intercession de la Petite Fleur.

Prière de publier dans le *Patriote*.

Bien à vous, P.H.

MONTMARTRE, Sask.

—Dimanche dernier, sous la présidence de M. Arthur Boyer, les fermiers de la localité se sont rassemblés pour se mettre au courant de la culture du lin à filasse et décider quelle portion de terre pourraient disposer ces dernier pour la culture du lin. Cette année ne sera qu'une année d'expérience, mais si cette culture donne un bon rendement, il va sans dire que les fermiers auront tout à y gagner, étant donné que les statistiques et les demandes du gouvernement sont très favorables.

—Dimanche soir, le Rév. Père Wilhelm de Vibank est venu rendre une visite au presbytère, le lendemain, M. le Curé est allé le conduire à Odessa.

—En vacance à Montmartre: Pat et Etanley Coolican, Mlles Nellie et Emma Coolican, H. Robert, les fils de M. et Mme Alfred Léveillé, B. Stoppa, Crs Klein, Aimée Ayotte, M. et Mme McGrath de Windyard.

—Lundi, une garde-malade, déléguée par le gouvernement, est venue faire l'examen médicale des enfants de l'école publique.

—A Régina cette semaine, M. le Dr G. Provencher, Mlle E. Boyer.

—M. Wilfrid Coupal dut être transporté à l'hôpital de Régina, nous ignorons, présentement, l'état de sa maladie.

—M. Edmond Lévesque nous est revenu après un séjour de huit mois à St-Laurent, Man.

—M. W. Pépin de retour de son voyage aux Etats-Unis.

—Edwin Lavoie est allé passer [illegible] jours à Grenfeld.

—M. Jos Malach, principal de l'école publique est allé passer ses vacances de Pâques dans sa famille à Candiac.

—La prochaine partie de cartes, organisée par les Dames de l'autel, a été fixée au douze avril, dimanche prochain, nous espérons que l'assistance sera tout aussi nom-
—M. A. Beauchamp est allé pas-
breuse qu'aux parties précédentes.
ser quelques jours à Gravelbourg, et profitera de l'occasion pour visiter le sud de la province.

N.B.—Dans notre dernière édition, nous avons omis bien involontairement l'entrefilet ci-dessous dans la chronique de Montmartre.

—Dimanche, le 22 avril, après les Vêpres, assemblée du Pool au sous-sol de l'église, présidée par M. L. P. Côté. Conférence en faveur du 100 pour cent faite par M. Hector Roberge de Battleford, la forte assistance prouve que tous ont à coeur de se renseigner et de chercher des moyens d'améliorer les conditions actuelles.

SASKATOON, Sask.

M. Philippe LaRose, employé télégraphiste au Pacifique Canadien, est parti lundi dernier pour un voyage de deux semaines à Vancouver, Victoria et Seattle. M. LaRose visitera un de ses oncles à Edmonton, pendant son voyage.

FEUILLETON DU "PATRIOTE"

De Toute Son Ame

Par René BAZIN

(suite)

XVII

Avec les premières pluies de septembre, les acacias de la rue de l'Ermitage avaient perdu jusqu'à la moindre tache de vert. Leurs feuilles à double rang pendaient, aussi jaunes que des dattes. On parlait, entre employées, de celles qui rentreraient à la fin du mois. Les matinées et les soirées étaient froides. Les manteaux et les jaquettes de l'an passé, avec un col neuf, ou une garniture de passementerie nouvelle, commençaient à réapparaître dans le placard du travail de madame Clémence ; mais les orages qui suivent volontiers la vallée de la Loire rendaient étouffante la chaleur du jour. Un après-midi, Henriette, lasse de l'effort de tout l'été, se sentait presque à bout. Au-dessus des vitres dépolies de l'atelier, on voyait des nuages de ouate grise, avec des bords de soleil ardent qui remuaient seuls, d'un mouvement continu de reploiement, tandis que la masse semblait inerte dans le paysage du ciel. Henriette, l'active, Henriette l'inventive, laissait errer ses yeux, de la fenêtre aux roses bleues défraîchies des murs. Elle était renversée en arrière, appuyée au dossier de sa chaise, les mains vides, abandonnées sur la table. Ses cheveux lui pesaient comme s'ils avaient été d'or frisé. Elle s'endormit.

Madame Clémence entra sur la pointe des pieds. Elle dit assez sèchement :

— Mademoiselle Henriette, j'ai à vous parler ; venez, je vous prie.

La première, mademoiselle Augustine, qui ne pouvait souffrir Henriette depuis quelques mois, et qui dépérissait de jalousie, se mit à rire, en cachant son visage dans ses mains. On ne voyait plus que son front dégarni, et l'extrémité de ses joues grassouillettes et couperosées, plissées en bourrelets. Henriette, confuse, se leva sans mot dire, et suivit la patronne dans le cabinet voisin. Le ton changea aussitôt :

— Mon enfant, dit madame Clémence, je vais vous annoncer une nouvelle qui vous fera plaisir. A partir de demain, vous êtes première. Vous voici en plein talent. Ces demoiselles vous aiment. J'ai toute confiance en vous.

Henriette avait pâli sous le coup de l'émotion. Ses paupières s'étaient abaissées ; elle les releva lentement, et remercia. Mais, presque aussitôt, par un retour naturel à son esprit, elle demanda :

— Qu'est-ce que va devenir mademoiselle Augustine, alors ?

— Je me sépare d'elle, naturellement.

— Le sait-elle ?

— Elle s'en doute.

Et, voyant que, malgré le peu de sympathie que les deux ouvrières avaient l'une pour l'autre, la nouvelle première était impressionnée péniblement par le départ de l'ancienne :

— Que voulez-vous ? mademoiselle Henriette, elle est usée... Je n'y puis rien... Pour vous, je vous réserve encore une autre mission de confiance. Vous allez prendre le train, après-demain, pour Paris, afin de préparer ma saison d'hiver et d'acheter nos modèles. Je suis trop souffrante en ce moment pour le faire moi-même. Nous en causerons demain matin.

(A suivre.)

LA LÉGION ÉTRANGÈRE

(*Suite*)

Cela tient à la fois à son recrutement, à sa discipline, à ses traditions et à ses cadres d'officiers et de sous-officiers.

Je vous ai déjà exposé son mode de recrutement et d'instruction qui en fait une troupe particulièrement vigoureuse, bien entraînée et composée d'hommes qui se soucient peu de leur peau.

DISCIPLINE

Quant à la discipline qu'on y pratique, elle n'est pas différente, en principe, de celle de n'importe quelle unité de l'armée française ; en fait, elle est néanmoins à la fois plus rigoureuse et plus tolérante.

Et la raison en est toute simple. C'est que les légionnaires sont des soldats de métier, des professionnels, dans le sens le plus étroit du mot. On peut et on doit exiger d'eux un service plus correct, un respect plus absolu des règlements militaires, de même que l'on attend d'eux d'être plus endurants, meilleurs tireurs et meilleurs exécutants de leur métier de fantassin que ne sont les soldats français ordinaires, incorporés pour quelques mois seulement. De plus, les unités de Légion sont souvent en campagne, et l'on sait que la discipline est nécessairement plus sévère en temps de guerre qu'en temps de paix, puisque les conséquences d'une faute peuvent être infiniment plus graves. Enfin, la plupart des légionnaires ont besoin d'être sévèrement menés et ne comprendraient pas qu'il en fût autrement.

Mais, d'autre part, le commandement tient compte à la Légion de ce que ces hommes, de tout âge, de toute origine sociale, de toute nationalité, et de toute race ont certaines tentations et certains défauts qui sont inhérents à leur condition.

Aussi, si le moindre manquement dans le service est réprimé séance tenante et sans indulgence, les fautes que peut commettre un soldat hors du service ne sont punies que si elles ont été cause de dommage ou de scandale. Bien souvent l'autorité préfère fermer les yeux et paraître ignorer la faute, surtout s'il s'agit d'un soldat habituellement bien noté.

A propos de discipline, il faut ici faire justice de certaines légendes que l'on entend souvent répéter et que l'on voit même illustrer au cinéma.

Il n'y a pas, dans l'armée française, deux codes de discipline, l'un pour la Légion et l'autre pour le reste de l'armée. La nature des punitions est partout identiquement la même : corvées supplémentaires, consigne au camp ou au quartier, salle de police, prison, cellule. De même, le droit de punir des officiers et des sous-officiers est le même à la Légion qu'ailleurs, et toute punition infligée doit être l'objet d'un rapport écrit à l'autorité supérieure. Seulement, une faute qui, dans un régiment métropolitain, n'amènerait au coupable qu'une punition légère ou même une simple réprimande, peut entraîner à la Légion une punition beaucoup plus sévère.

Je veux, à ce sujet, vous donner l'opinion d'un ancien légionnaire, dont le témoignage ne saurait être suspect ; celui d'un Américain appelé Doty, dont l'histoire a défraye les journaux de son pays, parce que, après avoir déserté, il avait été condamné par un conseil de guerre à une peine de travaux forcés. Gracié quelques mois plus tard et libéré, il a, à son retour aux Etats-Unis, raconté ses aventures dans un livre qui est d'ailleurs intéressant à lire, et dans lequel il dit notamment :

"Dure, certes, la Légion l'est : j'y ai trouvé l'existence cruellement dure. Mais elle est juste."

Et plus loin :

"Je n'ai jamais vu ni entendu dire qu'un homme eût été frappé à la Légion. Encore moins qu'il eût été pourchassé dans le désert, comme on l'a montré dans un film récent."

Ailleurs, parlant des sergents de la Légion, Doty dit :

"Il en est de toutes nationalités, de tous caractères : il en est de bons et de méchants. Jamais pourtant je n'en ai rencontré de vraiment brutal, du type, par exemple, du sergent Lejaune, dans *Beau geste*. Ce serait d'ailleurs, pratiquement impossible à la Légion."

TRADITIONS DE LA LEGION

Les traditions de la Légion sont également une de ses principales forces. Elles sont si puissantes qu'elles pratiquent sur les hommes un véritable envoûtement.

Traditions de propreté et de bonne tenue. Pour citer encore Doty :

"A la Légion, on a pour ainsi dire le culte de la propreté."

Traditions d'endurance. La Légion a été, de tous temps et en tous pays, la troupe qui résistait le mieux aux fatigues et aux privations. Pendant la première expédition de Madagascar, si meurtrière, en 1895, les légionnaires disaient, avec un sombre orgueil : "Quand un troupier de France entre à l'hôpital, c'est pour être rapatrié ; un tirailleur (sénégalais), c'est pour guérir ; un légionnaire, c'est pour mourir."

Traditions de bravoure. Elles sont la raison d'être même des soldats de métier, et, dans toutes les campagnes, dans les innombrables expéditions coloniales, auxquelles elle a participé, la Légion n'y a jamais manqué. A sa renommée ancienne, datant déjà des jours lointains de la conquête de l'Algérie, des guerres de Crimée, d'Italie et du Mexique, elle a ajouté les souvenirs glorieux de ses sacrifices au Tonkin, au Dahomey, à Madagascar, dans la pacification du Sud-Algérien, dans l'épopée marocaine. Pendant la Grande Guerre, sur le front de France, comme sur celui de Salonique, les régiments de marche de la Légion ont été de toutes les attaques et de tous les coups durs, cependant que les unités laissées au Maroc, et composées pour les neuf dixièmes de sujets ennemis — Allemands et autrichiens — assuraient, par des opérations incessantes, la pacification des régions encore mal soumises. Tout dernièrement, la campagne du Riff, et la révolte des Druses, en Syrie, ont fourni à la Légion l'occasion de prouver que ses jeunes éléments sont imbus des vertus guerrières de leurs aînés.

"Vous autres, légionnaires, vous êtes soldats pour mourir, et je vous envoie où l'on meurt." Cette phrase célèbre, qui figure dans un ordre à un bataillon de la Légion pendant la campagne du Tonkin en 1885, est non seulement inscrite sur le fronton de la caserne de la Légion, à Bel-Abbès, mais encore gravée dans le coeur de tout légionnaire en campagne.

(à suivre)

ENCOURAGEZ LES ANNONCEURS DU "PATRIOTE"

Prince-Albert

Le Saint jour de Pâques a été célébré à la Cathédrale du Sacré-Coeur avec toute la splendeur qu'on lui reconnait les jours de grande fête. A la messe de huit heures il y avait foule. Un très grand nombre se sont approchés de la sainte table. Les Révérendes Soeurs de la Présentation avec leurs élèves ont redoublé la piété des fidèles avec trois beaux cantiques appropriés pour la circonstance. Mme Brodeur touchait l'orgue. A dix heures et demie le carillon nous appelait une seconde fois pour venir nous réjouir de nouveau de la résurrection de Notre Seigneur. Les autels étaient ornés de leur plus belle parure, en plus, de beaux lustres électriques, don de M. Lafrenière, ferblantier de la ville, qui donnaient un cachet tout spécial à ces autels Le R. P. J. Valois, O. M. I., officiait. Au choeur notre directrice de la chorale, Mme Carrier, dont on a déjà applaudi plusieurs fois le talent avait préparé la messe de "Peters en Re".

Les principaux solistes furent, Mmes Eisler Meler, Murray et Foley. Mlles Carrier, Jutras, Houle et Foley. MM. Jutres, Greening, Legault, Brodeur, Casgrain. A l'offertoire, le Regina Coeli en parties, de Rosewig remporta encore un beau succès ?

Mlle Simonne Legault, accompagna la messe avec justesse et harmonie.

—Les exercices de la semaine sainte ont été bien suivis. Il y avait beaucoup de piété. Nombreuses confessions et communions.

ACTIVITÉS PROVINCIALES

Pour l'épuration des grains de semence

Treize minucipalités ont obtenu des appareils pour l'épuration des grains de semence. D'après une entente, les gouvernemetns fédéral et provinciaux assument les frais d'achat de l'appareil, les municipalités, elles, fournissent l'énergie, s'occupent du remisage et de la transportation de l'appareil et de tous les accessoires. Trois de ces municipalités, ont eut l'idée de se procurer ces appareils, lors du passage du train-école, qui a circulé à travers la province cet hiver avec des appareils d'épuration des grains. Au moins deux municipalités ont fait connaitre leur intention, après avoir assisté à la démonstration, de prendre avantage de cette nouvelle iniative.

x

"Big Bend Falls"

Le professeur H. G. Acres, expert de Toronto, est d'avis que les chutes de Big Bend sur la rive nord de la rivière Saskatchewan peuvent développer assez d'énergie pour alimenter la plus grande partie de la province, y compris les villes et les villages. Il prépare actuellement, à la demande de la "Saskatchewan Power Commission" un rapport de ses recherches d'un site favorable pour l'établissement de la force. Le professeur est d'opinion que les chutes peuvent desservir la province hiver comme été durant un quelques temps.

x

L'épreuve des grains de semence d'avoine

Etant donné le fait que des grains de semence d'avoine No 2 C. W. de très belle apparence ont eu une germination très lente, M. Buckle, ministre de l'Agriculture, demande aux fermiers, qui acrèteront de la semence d'avoine pour le printemps, de faire au préalable l'épreuve de ces grains. S'ils ont déjà acheté leur semence, le ministre leur recommande de l'éprouver en semant quelques échantillons dans de la terre humide et en un lieu assez chaud. Quant au grain de semence de l'avoine que les municipalités obtiendront pour venir en aide aux fermiers dont la récolte a manqué, par le moyen du département de l'Agriculture, il sera éprouvé et classé avec soin.

x

A propos des camions-automobiles

A l'exception des camions-automobiles avec un système de bascule, tous les autres qui ont obtenu un permis doivent être munis de plaques chaque côté indiquant la pesanteur du véhicule et la charge qu'il peut porter, d'après une déclaration de l'hon. A. C. Stewart, ministre des Chemins. Les plaques sent fournies par le département.

Quant à la classification des camions-automobiles, on a fait les déclarations suivantes: lorsqu'un fermier obtient un permis pour camion, il ne doit s'en servir que pour ses propres opérations., s'il veut s'en servir dans un but commercial, il doit payer un permis supplémentaire. Lorsqu'un citadin obtient un permis, il ne peut l'utiliser (cannot be operated) en dehors des limites de la ville sans un permis supplémentaire.

x

Les vers rongeurs de (cutworms) en 1931

Si les conditions climatériques ne changent pas, on prédit que les vers rongeurs de l'Ouest feront de sérieux dommages au grain. Cette prédiction émane du bureau entomologique du Dominion, qui vient de tracer une carte montrant les endroits qui seront le plus affectés par le méchant animal.

Une circulaire publiée à ce sujet indique la méthode à suivre pour enr.yer ces dommages. Les champs compris dans les régions susceptibles d'être infestées par les vers rongeurs sont ceux qui ont été cultivés, ont servi de pâturage et dont la surface était une couche de poussière depuis le 1er août jusqu'au 15 septembre, 1930. Tandis que ceux qui n'ont pas servi et dont la surface formait une croûte durant la période susdite seront moins exposés à l'invasion des vers.

Nos fermiers feraient bien de se procurer une copie de la circulaire qu'ils pourront obtenir en s'adressant soit au "Dominion Entomological Laboratory" Ottawa soit au "Field Crops Branch du département de l'Agriculture de la Saskatchewan, à Régina.

x

GAZOLINE

D'après la teneur des actes de secours (relief acts) passés à la dernière session de la législature provinciale, ceux qui ont besoin de gazoline doivent se la procurer eux mêmes après s'être munis d'un ordre de la municipalité. Les cartels des fermiers pour acheter de la gazoline et l'achat en gros par les municipalités sont contraire à l'Acte. Telle est la déclaration faite par l'hon. Howard McConnell, ministre des Affaires municipales en réponse à une délégation des préfets de 12 municipalités adjacentes à Regina, qu'accompagnaient G. H. Hummell et J. J. McGurrande l'Association des Municipalités rurales de la Saskatchewan.

x

Contre cette concession

Régina. — La concession (franchise) au sujet du gaz naturel a été refusée à la "Tri-Cities Utilities" par les contribuables de la ville de Régina. Le plébiscite a donné le résultat suivant: pour 2,974, contre, 2,319.

A Saskatoon, la "Tri-Cities Utilities Ltd." n'a pas même obtenu cinquante pour cent des votes.

x

Pour une légation de France au Canada

Paris, — On a distribué à la Chambre un projet de loi portant l'ouverture des crédits nécessaires l'achat de terrains destinés à la construction d'un hôtel diplomatique français à Ottawa. L'exposé du motif déclare que la mission diplomatique actuelle est installée en location dans des conditions insuffisantes et incompatibles avec le prestige de la représentation de la France. Aucun immeuble adéquat aux besoins du poste diplomatique ne paraissant susceptible d'être acquis à Ottawa, on envisage l'achat d'un terrain pour construire un immeuble approprié. Le département des affaires étrangères recommande l'achat d'une propriété de bonne étendue à proximité des édifices officiels et à peu de distance du quartier des affaires. Le prix a été fixé à $ 80 000 et l'on étudiera la construction de cet immeuble dès que le terrain sera acheté. La construction coûtera environ trois millions de francs.

Paris-San-Francisco d'un seul vol

Paris. — On annonce que l'aviateur Joseph Lebrix se prépare à tenter, avec le *trait-d'union* le fantastique raid d'un seul vol, un vol de 10 000 kilomètres, Paris-San-Francisco.

x

Pour le voyage de l'Université de Montréal

UN APPEL DE M. AUG. FRIGON

M. Augustin Frigon, directeur de *L'Enseignement technique* de la province de Québec et de l'Ecole polytechnique de Montréal, a été chargé de diriger cette année la grande randonnée éducationnelle de l'Université de Montréal à travers le Canada et en Alaska. Il nous adresse à ce sujet l'intéressante communication suivante dans laquelle il fait ressortir les principaux points de ce voyage et l'opportunité pour des Canadiens de l'accomplir :

"Pour la septième année consécutive, l'Université de Montréal organise un voyage vers l'ouest du Canada. Cette année, les autorités de l'Université ont bien voulu associer à ce voyage le nom de l'Ecole polytechnique qui, affiliée à l'Université de Montréal, en est en réalité la faculté des Sciences appliquées, en me faisant l'honneur de me désigner comme directeur.

"Né d'une belle idée patriotique, ce voyage universitaire permet aux amis de notre Université montréalaise de parcourir cinq des provinces du Canada, et de prendre ainsi contact avec des milieux très différents du nôtre, quoique faisant partie de notre pays. Un voyage dans l'Ouest canadien offre de plus un intérêt bien particulier pour les habitants de langue française du Québec, car ils ont le bonheur de retrouver en des endroits très éloignés de la province-mère des groupements importants de compatriotes qui, bien qu'entourés d'une population de langue, de coutumes et le plus souvent de religion étrangères aux leurs, parviennent quand même, par les belles qualités de leur race, à jouer un rôle primordial dans leur milieu.

Cette année, le voyage offre un attrait encore plus grand que par le passé. En effet, la compagnie du Pacifique Canadien nous conduira jusqu'au Yukon, ce pays du soleil de minuit, si vanté par les grandes organisations de tourisme des Etats-Unis et du Canada. Nous aurons donc le plaisir, après avoir longé sur l'océan Pacifique les côtes de l'Alaska, et parcouru une distance de plus de 3 000 milles, de retrouver la division politique la plus éloignée vers l'ouest, de notre immense pays.

"J'invite donc tous mes compatriotes et tout particulièrement ceux qui s'intéressent à l'Université de Montréal et à l'Ecole polytechnique, à venir faire en groupe, et dans des conditions idéales de confort, un voyage à la fois instructif et remarquablement intéressant."

Les activités du C.P.R., dans le domaine radiophonique

Vendredi, le 21 février 1930, le Pacifique Canadien émettait le premier programme de son Heure Musicale des postes CKAC, Montréal et CKGW, Toronto, puis par une série prolongée de postes au nombre de vingt-et un, de Halifax, Nouvelle-Ecosse, à Victoria, Colombie Britannique. Les programmes se composaient de musique orchestrale interprétée par la Petite Symphonie de Rex Battle, et de musique vocale rendue en grande partie par la troupe d'opérette d'Alfred Heather, avec le concours distingué d'artistes canadiens, agrémentée de musique de danse pendant les mois de juillet et août, fournie par l'orchestre de l'hôtel "Banff Springs", sous la conduite de Lafe Cassidy, et depuis septembre, par l'orchestre de l'hôtel "Royal York", dirigé par Fred Culley. De temps à autre, des programmes spéciaux locaux étaient fournis par certaines villes du Canada et irradiés pendant cette heure.

A partir d'avril 1930, la National Broadcasting Company, de New-York, a accepté, pour la première fois depuis sa fondation, une série de programmes canadiens rendus par des artistes canadiens dans un studio du Canada, pour être radiodiffusés par ses postes émetteurs réunis au poste WJZ. C'était une série d'opérettes offertes par le Pacifique Canadien et exécutées par la troupe d'opérette d'Alfred Heather, répétitions des programmes déjà donnés au cours de l'Heure Musicale du Pacifique Canadien. La N. B. C., avait aussi accepté un programme de musique de danse rendu par l'orchestre de danse de Fred Culley, de l'hôtel "Royal York."

Le 11 octobre 1930, la troupe d'opérette d'Alfred Heather avait organisé un programme intitulé "The Musical Cruisaders", qui fut irradié simultanément par les pastes du Pacifique Canadien et par le "Blue Network" de la N. B. C.

Le 6 octobre 1930, le programme très populaire de "Melody Mike's Music Shop" a été inauguré par le service de radiophonie transcontinental du Pacifique Canadien. Ce programme a déjà apporté aux bureaux de la compagnie une avalanche de plus de 40,000 lettres d'approbation. Des artistes invités, tels que J. Campbell McInnes et Norman Wilkes, apparaissent à ce concert organisé par la "Radio Music Company" de Toronto, qui favorise les talents du pays.

Le poste CPRY—de l'hôtel "Royal York"—irradie une moyenne de huit heures par semaine, de musique d'orchestre, d'orgue et de danse pour les radiophiles d'Ontario; des programmes locaux fournis par le Pacifique Canadien sont aussi émis de postes locaux avec le concours d'artistes des hôtels du Pacifique Canadien, à Winnipeg, Calgary et Vancouver.

Le 21 février 1931, le Pacifique Canadien a fait deux importantes additions à la série de ses programmes de radio. La première est l'Heure Symphonique du Foyer et comprend une série de dix programmes rendus par le nouvel orchestre de Montréal, sous la direction de Douglas Clarke, doyen de la Faculté de Musique à l'Université McGill. Ces concerts sont radiodiffusés sur un circuit de l'Est s'étendant de Winnipeg à Halifax à 5 heures 30 p.m., heure solaire de l'Est. La seconde somprend dix programmes de musique d'orchestre exécutés par la célèbre fanfare du régiment Princess Patricia, sous la direction du capitaine T. W. James, et radiodiffusés par les postes de l'Ouest, de Winnipeg à Vancouver. Ces concerts ont commencé samedi, le 21 février, à 5 heures 30 p.m., heure centrale.

Tous ces programmes sont gracieusement offerts aux radiophiles du Canada et des Etats Unis, dans le but de leur faire apprécier les qualités de nos musiciens canadiens. Ils sont présentés par une compagnie absolument indépendante et n'imposent aucun déboursé aux contribuables du Canada.